

Berne, le 15 janvier 2019

Pastorale des migrants en Suisse

Enquête sur la situation actuelle: les résultats et leur appréciation

Sur mandat du

Conseil de coopération de la Conférence des évêques suisses (CES) et de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale)

Impressum

Projet: Concept global de pastorale des migrants

Mandant: Conseil de coopération de la CES et de la Confé-

rence centrale

Comité de pilotage: Prof. Patrick Renz, docteur ès sc. éco., migratio, CES

Daniel Kosch, docteur en théol., Conférence centrale Regula Ruflin, docteur ès sc. soc., socialdesign ag

Collaboration au rapport: Samuel Wetz, MSc psychol., socialdesign ag

Durée du déroulement du projet: De l'été 2017 à fin 2019 (état en janvier 2019)

Durée de l'analyse

de la situation actuelle: De janvier à novembre 2018

Période du relevé des données: Enquête en ligne: mai-début septembre 2018

Analyse de la littérature et du matériel de référence:

janvier-octobre 2018

Rapport: Au-delà de données de fait, le présent rapport livre

des appréciations sur la situation actuelle ainsi que des visions concernant l'avenir exprimées dans le cadre de l'enquête en ligne. Il est destiné à servir de base de référence pour les futurs travaux menés dans le cadre du projet de «Concept global de pasto-

rale des migrants».

Les résultats de l'enquête ainsi que de premières versions de ce rapport ont été débattus de manière approfondie au sein du comité de pilotage. Aussi, le document présenté ici est le reflet d'une vision commune de ses membres. Et lorsque des points particuliers ont donné lieu à des divergences d'opinion, il en est fait expressément mention dans le rapport. A noter aussi que les travaux et discussions du groupe de pilotage intervenus entre mai et août 2018 y sont éga-

lement pris en compte.

Répondants: Conférence des évêques suisses (CES),

Office migratio

Conférence centrale catholique romaine de Suisse

(Conférence centrale), secrétariat général

Traduction: Traduction en français à partir de l'original allemand

par Geneviève Grenon

Mode de citation suggéré: Ruflin, Regula; Wetz, Samuel; Renz, Patrick;

Kosch, Daniel (2018). Pastorale des migrants en Suisse. Enquête sur la situation actuelle: les résultats et leur appréciation. Sur mandat du Conseil de copération de la CES et de la Conférence centrale.

Berne.

Les principaux éléments en bref

Situation de départ

La Conseil de coopération de la Conférence des évêques suisses (CES) et de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) a lancé l'idée d'un projet commun de «Concept global de pastorale des migrants» dans la perspective de développer et de mettre en œuvre un concept global de pastorale des migrants reconnu par tous comme étant la base de référence en matière d'orientation pastorale, d'organisation et de financement de la pastorale des migrants au sein de l'Eglise catholique, cela à l'échelon national. Le présent rapport «Pastorale des migrants en Suisse. Enquête sur la situation actuelle: les résultats et leur appréciation» constitue la première étape de cette démarche. Ce document a pour but de permettre l'élaboration d'un concept global de pastorale des migrants. Il complète les fondements existants et réflexions émises jusqu'ici en la matière.

Méthodologie

L'enquête sur la situation actuelle de la pastorale des migrants en Suisse a été réalisée en été 2018 sous la forme d'un questionnaire adressé aux diocèses, aux organisations ecclésiastiques cantonales, à l'Office migratio et aux trois conférences régionales¹. Les résultats présentés ici reposent sur les données fournies en ligne par 29 organisations sur les 34 invitées à répondre.² A noter qu'aucun représentant de mission ou de paroisse n'a été interrogé.

En outre, il convient de préciser que l'enquête menée en 2016/2017 par un groupe de travail de la CES chargé de se pencher sur le développement futur de la pastorale des migrants, des ouvrages spécialisés, d'autres sources d'information écrites ainsi que des travaux de réflexion sur le sujet entrepris tant par la CES que par la Conférence centrale au fil de la poursuite du projet de «Concept global de pastorale des migrants» ont également constitué des bases de référence importantes pour l'établissement du présent rapport.

Résultats

Les constats effectués à partir des divers fondements retenus pour l'établissent du présent rapport, tels qu'ils sont résumés ci-après, ont été formulés et débattus au sein du comité de pilotage du projet de «Concept global de pastorale des migrants».

Socio-démographie

Quelque 3 millions d'individus en Suisse sont de confession catholique romaine. Parmi eux, 25% ne possèdent pas de passeport à croix blanche auxquels s'ajoutent 13% de personnes issues de la migration. Ces proportions varient fortement selon les cantons et les régions. Il s'agit là d'un phénomène dont il convient de tenir compte tant pour l'organisation de la pastorale des migrants que pour le financement de tâches dans ce domaine à l'échelon national. En outre, nombre de catholiques vivant en Suisse ont des origines ou des appartenances multiples, qu'ils aient ou non un passé de migrants statistiquement parlant. Dès lors, il n'est guère possible de délimiter avec une netteté totale ce qui relève de la pastorale des migrants.

Structure organisationnelle de la pastorale des migrants

La structure dualiste de l'Eglise catholique en Suisse transparaît aussi dans l'organisation de la pastorale des migrants. Dès lors, une bonne coordination entre responsables pastoraux et autorités de droit public ecclésiastique constitue une nécessité absolue pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un concept global de pastorale des migrants.

Territorialement parlant, la pastorale des migrants obéit à des schémas différents de ceux du reste de la pastorale. Très souvent, les missions sont organisées à un échelon inter paroissial et peuvent être responsables d'une région entière chevauchant plusieurs diocèses. Sur le plan

Au sein des structures organisationnelles de la pastorale des migrants, les conférences régionales sont des entités regroupant diverses organisations ecclésiastiques cantonales en vue du pilotage de missions opérant à un éche-lon supra régional ou supra cantonal.

Le diocèse de Coire ainsi que les organisations ecclésiastiques des cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Glaris, d'Obwald et de Schwyz n'ont pas pu être pris en considération, faute de réponse de leur part au question-naire en ligne.

national, l'Office migratio est chargé par la CES de tâches relatives à la pastorale des migrants, dont l'organisation de cette dernière à l'échelon supra diocésain. En outre, cet organisme assume certaines tâches en matière de finances et de gestion du personnel qui, d'ordinaire, relèvent de la compétence d'autorités ou de structures administratives de droit public ecclésiastique.

Nombre de catholiques par communauté linguistique

Le présent rapport tente de fournir une évaluation du nombre de catholiques par communauté linguistique. Or, il ne s'est pas révélé possible d'établir des données sûres. A cela s'ajoute que la prise en considération du nombre de catholiques par communauté linguistique à elle seule ne suffit pas en raison du double phénomène suivant: si, d'un côté, tous les membres d'une communauté linguistique ne participent pas à la vie communautaire, il se trouve, de l'autre, parmi ceux qui y sont rattachés, des personnes non susceptibles d'être attribuées à une communauté spécifique sur la base de leur nationalité actuelle ou antérieure (amis, partenaire, enfants, etc.).

Financement de la pastorale des migrants

Pour le financement de la pastorale des migrants, le niveau cantonal joue le premier rôle. Sur le plan national, le domaine est intégré depuis 2018 dans le cofinancement des tâches pastorales menées à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Il relève de la responsabilité commune de la CES et de la Conférence centrale.

Selon l'enquête en ligne, les sommes affectées expressément à la pastorale des migrants s'élèvent à CHF 34,8 millions pour l'ensemble du pays. Il n'a pas été possible de fournir dans le rapport des indications sur les impôts ecclésiastiques acquittés par les migrants. A noter que nul ne conteste que ces personnes contribuent pour une part très importante au financement de la vie ecclésiale en Suisse.

Attentes et visions des cercles interrogés quant à l'avenir de la pastorale des migrants

Il ressort des réponses données à l'enquête en ligne que tous les acteurs interrogés sont unanimes à reconnaître la nécessité d'un «Concept global de pastorale des migrants». En revanche, ils divergent sur les modalités de son aménagement et sur les objectifs de fond à lui assigner. On remarquera aussi que le besoin de changement et l'organisation future de la pastorale des migrants donnent lieu à des constats analogues.

Un besoin d'évolution est discerné à tous les niveaux de la pastorale des migrants, plus particulièrement aux échelons national et local. En revanche, les résultats de l'enquête en ligne ne permettent pas de discerner quelles transformations concrètes sont à viser.

Quant aux attentes placées dans l'organisation future de la pastorale des migrants, elles ne donnent pas lieu à un consensus de la part des organisations interrogées, divers scénarios étant envisagés. En simplifiant fortement les choses, les résultats de l'enquête mettent en évidence trois visions différentes à cet égard: une organisation en missions à titre permanent, une organisation en missions à titre passager et, enfin, une intégration immédiate au sein de la pastorale indigène.

Aux yeux des personnes interrogées, les migrants catholiques attendent avant tout de l'Eglise catholique en Suisse qu'elle leur offre la possibilité de vivre leur foi dans leur langue maternelle et selon leurs propres traditions culturelles. Ils souhaitent aussi que des échanges aient lieu entre la pastorale qui leur est réservée et les paroisses locales et, enfin, que leurs aspirations soient prises au sérieux. Il s'agit toutefois d'une appréciation portée de l'extérieur. Quant à savoir si elle correspond à ce que pensent les migrants catholiques, les résultats de l'enquête ne le disent pas.

Forces, faiblesses, chances et risques de la pastorale des migrants

Il ressort des discussions intervenues au sein du groupe de pilotage du projet de «Concept global de pastorale des migrants» que la pastorale des migrants dans sa forme actuelle présente un nombre important de points forts, mais aussi de faiblesses. C'est sur la question du «personnel» que les mentions de faiblesses dominent nettement.

Pour ce qui est des chances recelées par une future pastorale des migrants, elles sont perçues particulièrement dans l'enrichissement spirituel et culturel de l'Eglise catholique en Suisse. Les risques, quant à eux, résident essentiellement au niveau des conditions-cadres institutionnelles et financières.

Conclusions

Les conclusions résument les principaux constats effectués et mettent en évidence la nécessité de développements et de clarifications dans cinq domaines de préoccupation:

- La diversité de la réalité pastorale: un problème ou une chance?
- Les modèles d'avenir et évolutions possibles des missions
- Sensibilisation des personnes actives dans la pastorale traditionnelle et dans la pastorale des migrants
- Focalisation du mandat de l'Office migratio sur les tâches pastorales
- Renforcement du principe de la subsidiarité au niveau des tâches financières et administratives et répartition plus équitable des fonds.

Table des matières

1	Intro	duction	8
	1.1	Le projet de «Concept global de pastorale des migrants»	8
	1.2	Elaboration et utilisation du présent rapport dans le cadre du projet	9
	1.3	Structure du rapport	9
	1.4	Terminologie	. 10
2	Donr	nées essentielles	. 11
	2.1	Population étrangère résidant en Suisse	. 11
	2.2	Population catholique résidant en Suisse	. 11
	2.3	Organisation de l'Eglise catholique suisse en Suisse	. 12
	2.4	Organisation de la pastorale des migrants en Suisse (état 2018)	. 15
3	Engu	uête en ligne sur la pastorale des migrants 2018	. 21
	3.1	Limites	
	3.2	Résultats quantitatifs et informations concrètes	
	3.3	Appréciations qualitatives selon l'enquête en ligne	
4	Forc	es et faiblesses, chances et risques de la pastorale des migrants	
		uisse aujourd'hui	. 41
5	Cond	clusions	. 44
	5.1	Observations générales	. 45
	5.2	Diversité de la réalité pastorale: un problème ou une chance?	. 47
	5.3	Modèles d'avenir et évolutions possibles des missions	. 48
	5.4	Sensibilisation des personnes actives dans la pastorale traditionnelle et dans	
		celle des migrants	. 49
	5.5	Focalisation du mandat de l'Office migratio sur les tâches pastorales	. 50
	5.6	Renforcement du principe de la subsidiarité au niveau des tâches financières	
		et administratives et répartition plus équitable des fonds	. 52
6	Anne	exe	. 54
	6.1	Enquête 2016/2017 du groupe de travail de la CES «Poursuite du	
		développement de la pastorale des migrants» (AG-WeMig)	. 54
	6.2	Validation du nombre de catholiques par communauté linguistique	. 55
	6.3	Autres résultats de l'enquête sur la pastorale des migrants	. 60
	6.4	Droit de vote et d'éligibilité des étrangers au sein de l'Eglise en Suisse	. 62
	6.5	Informations concernant le projet «Concept global de pastorale des migrants».	. 63
	6.6	Littérature et autres documents de référence	. 66

Liste des tableaux

Tableau 1:	indicateurs relatifs aux diocèses et abbayes territoriales (état 2013)	13
Tableau 2:	indicateurs relatifs aux organisations ecclésiastiques cantonales	
	(état 2014-2017)	14
Tableau 3:	aperçu des structures actuelle de la pastorale des migrants	15
Tableau 4:	tâches principales de l'Office migratio	17
Tableau 5 :	provenance des fonds pour la pastorale des migrants à l'échelon	
	national (selon le budget 2019)	19
Tableau 6 :	affectation des fonds pour la pastorale des migrants à l'échelon national	
	(selon le budget 2019)	19
Tableau 7 :	aperçu de l'organisation des communautés linguistiques	25
Tableau 8:	coûts non attribuables	30
Tableau 9 :	pourcentages de poste pour le pilotage de la pastorale des migrants	34
Tableau 10 :	besoin de changement de la pastorale des migrants selon les	
	organisations	36
Tableau 11 :	organisations ecclésiastiques cantonales sans règlementation à	
	caractère obligatoire	37
Tableau 12 :	types de future pastorale des migrants par organisation	
Tableau 13 :	Forces et faiblesses de la pastorale des migrants dans sa forme actuelle.	
Tableau 14 :	chances et risques recelés par une future pastorale des migrants	
Tableau 15 :	variation du nombre de catholiques par communauté linguistique	
rabioda io .	au fil de la procédure de validation	56
Tableau 16 :	attribution du pourcentage de catholiques en fonction des nationalités	
Tableau 17 :	coûts par organisation selon les communautés linguistiques	
Tableau 18 :	coûts par organisation selon les communautés linguistiques – suite 1	
Tableau 19 :	coûts par organisation selon les communautés linguistiques – suite 2	
Tableau 20 :	coûts par organisation selon les communautés linguistiques – suite 3	
Tableau 21 :	coûts par organisation selon les communautés linguistiques – suite 4	
Tableau 22 :	droit de vote et d'éligibilité des étrangers au sein de l'Eglise en Suisse	
Tableau 23 :	membres du groupe de pilotage «Concept global de pastorale	02
Tableau 25 .	des migrants»	63
Tableau 24 :	participation et type de réponse par organisation	
rubicuu 24 .	participation of type de repense par organisation	0 -1
Liste des	graphiques	
Graphique 1 :	évolution des dépenses de migratio au fil du temps	19
Graphique 2 :	nombre de catholiques par communauté linguistique	
Graphique 3 :	lieux de culte selon l'enquête en ligne	
Graphique 4 :	nombre de services religieux par an et par communauté linguistique	
Graphique 5 :	coûts de la pastorale des migrants par communauté linguistique	
Graphique 6 :	coûts de la pastorale des migrants par organisation	
Graphique 7 :	pourcentages de poste par communauté linguistique	
Graphique 8 :	besoin de changement de la pastorale des migrants	

1 Introduction

Le présent rapport a vu le jour dans le cadre du projet de «Concept global de pastorale des migrants» soutenu par la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale). Il a pour but de fournir des bases de référence pour la mise au point d'un concept global de pastorale des migrants, lesquelles complèteront le travail de réflexion accompli jusqu'ici sur l'avenir de ce domaine. A noter que divers documents ont été pris en considération pour l'établissement de ce rapport. C'est le cas de l'enquête menée en 2016/2017 par un groupe de travail de la CES chargé de se pencher sur le développement futur de la pastorale des migrants (AG-WeMig, cf. Annexe chiffre 6.1), d'ouvrages spécialisés, d'autres sources d'information écrites (cf. Annexe chiffre 6.1) et des travaux de réflexion sur le sujet entrepris tant par la CES que par la Conférence centrale au fil de l'avancement du projet de «Concept global de pastorale des migrants.

1.1 Le projet de «Concept global de pastorale des migrants»

Dans le **monde entier**, d'innombrables individus connaissent un statut de migrants pour une période passagère ou durable, que ce soit sous l'effet de la contrainte ou par choix.³ Le phénomène est perceptible aussi en Suisse et au sein de l'Eglise catholique dont les membres sont nombreux à être issus de la migration. Il s'agit de personnes venues en Suisse de leur plein gré ou parce qu'elles ont fui leur pays, cela récemment ou depuis plus d'une génération. Parmi elles se trouvent des personnes ayant conservé leur nationalité, tandis que d'autres se sont naturalisées, sont nées en Suisse, n'ont pas de papiers ou, au contraire, disposent de plusieurs passeports.⁴

L'**Eglise catholique** se considère comme l'Eglise universelle, à savoir l'union de toutes les personnes qui confessent la foi catholique romaine, cela indépendamment de leur origine et des raisons personnelles pour lesquelles elles résident dans un pays donné, et quel que soit le statut qui y est le leur. La diversité est une caractéristique de l'Eglise catholique. En Suisse, cela fait plus de cent ans que, parallèlement aux structures pastorales existantes, des organisations ont été développées à l'intention des membres allophones de l'Eglise catholique. De plus, la migration constitue non seulement une préoccupation propre aux sociétés d'aujourd'hui mais encore un sujet de réflexion que le pape François considère comme une chance fondamentale pour l'action de l'Eglise⁵ et qu'il convient d'aborder aussi de manière approfondie sous l'angle théologique⁶.

C'est sur cette toile de fond que la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) ont décidé de lancer ensemble un projet de «Concept global de pastorale des migrants».

Celui-ci aura pour but de développer un concept global de pastorale des migrants qui soit reconnu par la CES et par la Conférence centrale comme la base de référence en matière d'orientation pastorale, d'organisation et de financement de la pastorale des migrants au sein de l'Eglise catholique, cela à l'échelon national, et mis en œuvre par elles en tant que tel. En outre, le concept sera appelé à fournir des lignes directrices pour la pastorale des migrants au sein des diocèses, des organisations ecclésiastiques cantonales et des diverses communautés linguistiques. Ces directives devront préciser ce que signifie donner forme ensemble à l'Eglise catholique dans la diversité culturelle, linguistique et spirituelle.

Un groupe de pilotage constitué sur une large base garantit que les divers aspects du sujets abordé soient pris en compte et que les résultats du projet soient solidement ancrés.⁷ Les

³ Cf. OCDE 2018.

⁴ Il existe diverses définitions de la notion de «personnes issues de la migration», cf. par exemple Brinkmann / Marschke 2011, pp. 12-15.

⁵ Cf. à ce propos l'aperçu donné de ses déclarations sur le sujet dans Mette (2018), en particulier les pp. 18s., 35s., 49-51 et 69-71. Il convient de rappeler également que le pape s'est rendu pour son premier voyage à Lampedusa, l'île des réfugiés

⁶ Cf. Mgr Jean-Marie Lovey 2018.

⁷ La composition du groupe de pilotage figure dans l'Annexe au présent document.

travaux et études déjà réalisés en matière de pastorale des migrants – notamment l'évaluation de l'enquête menée à bien en 2016/2017 par le groupe de travail de la CES en charge de la poursuite du développement de la pastorale des migrants (AG-WeMig), cela sur mandat de la CES, seront intégrés dans le débat lors du développement du concept.

1.2 Elaboration et utilisation du présent rapport dans le cadre du projet

Les travaux entrepris en vue du présent rapport intitulé «Pastorale des migrants en Suisse. Enquête sur la situation actuelle: les résultats et leur appréciation» ont débuté à fin 2017 par la première séance tenue par le comité de pilotage du projet de «Concept global de pastorale des migrants». Le travail de mise au point du questionnaire devant permettre la réalisation de l'enquête sur la situation actuelle des migrants en Suisse a été assuré dans le cadre de réunions régulières de cet organisme, cela avec l'implication du groupe de pilotage du projet de «Concept global de pastorale des migrants». Tous les diocèses et organisations ecclésiastiques cantonales ainsi que d'autres organisations actives à l'échelon national ou supra régional (conférences régionales, Office migratio) ont été invités à répondre. De premiers résultats intermédiaires de l'enquête ont été débattus au sein du groupe de pilotage lors de sa séance du 22 août 2018.

Au-delà de faits concrets, le rapport livre des appréciations sur la situation actuelle ainsi que des visions concernant l'avenir exprimées dans le cadre des réponses données à l'enquête en ligne. Les informations livrées sous une forme résumée dans le rapport ainsi que les conclusions de ce dernier devront servir de base de référence pour la suite des travaux à mener dans le cadre du projet de «Concept global de pastorale des migrants».

1.3 Structure du rapport

Le contenu du rapport est aménagé comme suit:

- Chapitre 2: les structures de la pastorale des migrants en Suisse est à l'image de l'organisation ecclésiale complexe propre à notre pays et portent la marque du fédéralisme dont se réclament les organismes de droit public ecclésiastique. Ce chapitre en donne un aperçu.
- Chapitre 3: de mai à début septembre 2018, une enquête en ligne a été effectuée auprès de tous les diocèses et organisations ecclésiastiques cantonales ainsi que d'autres organisations actives à l'échelon national ou supra régional sur la situation actuelle dans le domaine de la pastorale des migrants (Office migratio et conférences régionales). Le but principal visé à travers cette initiative était de recueillir des indicateurs importants ainsi qu'un premier aperçu des idées nourries sur l'avenir de ce volet de la vie de l'Eglise.
- Chapitre 4: ce chapitre analyse les forces et les faiblesses de la pastorale actuelle des migrants en Suisse ainsi que les chances et les risques qu'elle recèle, tels qu'ils ont été mis en évidence par le groupe de pilotage dans le cadre du projet de «Concept global de pastorale des migrants».
- Chapitre 5: ce chapitre contient les conclusions auxquelles le comité de pilotage et les auteurs de l'étude ont abouti à partir du débat intervenu à propos des chapitres précédents.

Le rapport présente des informations et opinions ainsi que des constats. S'agissant de ces derniers, on a affaire à des observations revêtant une importance particulière pour la poursuite du travail et qui sont mises en évidence dans le texte. Dans le chapitre «Conclusions» sont contenus les résultats du travail d'interprétation mené en commun. Il s'agit de bases de référence pour d'éventuelles conséquences concrètes à tirer dans le cadre de la poursuite du projet et touchant des sujets à traiter.

1.4 Terminologie

Des notions utilisées dans la pastorale des migrants et qui sont fondamentales pour la compréhension du présent rapport sont expliquées ci-après.

Communauté linguistique

Dans le présent rapport, le terme de communauté linguistique désigne une communauté de personnes de confession catholique ayant un rattachement linguistique donné ou une communauté de personnes de confession catholique célébrant des services religieux selon un rite spécifique. Par exemple, la «communauté linguistique polonaise» englobe l'ensemble des catholiques de langue polonaise vivant en Suisse. Autre exemple: la «communauté des Syro-Malabares» qui réunit toutes les personnes habitant la Suisse célébrant des services religieux selon le rite syro-malabare. Les données statistiques concernant la taille d'une «communauté linguistique» recensent l'ensemble des membres, qu'ils participent activement ou non à la vie de l'Eglise.

Mission

Fondamentalement, il existe en Suisse diverses formes possibles de pastorale des migrants au niveau des structures organisationnelles et sur le plan canonique. Le document «Directives: droits et devoirs de l'aumônier des migrants» prévoit, au chapitre des directives organisationnelles, que les paroisses personnelles et les «Missiones cum cura animarum» sont habilitées à assumer un mandat de pastorale des allophones. L'«Aide pour la prise de décision en cas d'érection, de regroupement ou de suppression de missions linguistiques en Suisse.» énumère les formes suivantes de pastorale des migrants:

- a) En cas de prêtre disponible: attribution d'un mandat de conduite d'une paroisse personnelle, d'un mandat de prêtre «cum cura animarum», d'un mandat à plein temps ou à temps partiel / à titre d'activité accessoire en tant que prêtre / chapelain affecté à un groupe linguistique donné, cela sans création d'une mission allophone propre, désignation d'un aumônier responsable des migrants «in solidum» avec des prêtres indigènes au sein de fédérations de paroisses ou nomination en tant que curé ou vicaire d'une paroisse suisse comptant une forte proportion de migrants.
- b) A défaut de prêtre disponible: attribution d'un mandat de diacre ou de collaborateur pastoral allophone, intégration de religieuses ou de laïcs allophones, ou désignation de personnes de liaison entre les groupes de migrants et les paroisses locales ou paroisses sans mission.

Le document «Erga migrantes caritas Christi» ¹⁰ prévoit d'autres formes possibles de pastorale des allophones, par exemple des paroisses locales avec une mission ethnico-linguistique au statut identique à celui d'une paroisse territoriale ou conçue comme un service pastoral ethnico-linguistique à l'échelon d'une circonscription.

Dans le présent rapport, seul le concept de mission est utilisé. On entend par ce terme également, sauf indications contraires, d'autres aumôneries pour allophones et autres formes d'organisation possibles de la pastorale des migrants.

Rites

En Suisse, il existe, parallèlement à l'Eglise latine, diverses Eglises orientales (ou Eglises d'Orient) qui sont souvent qualifiées d'«orthodoxes». Or, parmi ces Eglises, il convient de distinguer entre deux catégories: celles qui relèvent d'un des patriarcats orthodoxes et, partant, ne reconnaissent pas l'autorité de l'évêque de Rome et celles qui célèbrent certes la messe selon un rite oriental particulier tout en reconnaissant l'autorité du pape. Ces dernières font partie de l'Eglise catholique romaine quand bien même elles sont régies par des normes juridiques propres (par exemple, la possibilité pour des hommes mariés d'être ordonnés prêtres).

⁸ CES 2006, pp. 6-8.

⁹ CES 2007, p. 3s.

Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement (2004).

Il existe 22 Eglises d'Orient dans le monde¹¹, dont six sont qualifiées de patriarcales (Chaldéens, Arméniens, Coptes, Syriens, Maronites, Grecs-Melkites). Ces 22 Eglises constituent des entités juridiques autonomes à l'instar de l'Eglise latine, laquelle, en réalité n'est autre que la plus nombreuse des Eglises particulières. Ces communautés de rite oriental sont régies par leur propre droit. Les directives du CIC¹² et du CCEO¹³ qui leur sont applicables soulignent le poids que revêtent les rites pour l'identité des catholiques d'Orient. Aussi, il appartient à l'Eglise catholique romaine de mettre à disposition des fidèles de ces communautés la possibilité de célébrer leurs services religieux selon leurs rites afin de préserver la richesse de ces derniers et de prévenir une latinisation des Eglises orientales. A noter que de nombreux membres d'Eglises orthodoxes non liées à Rome, pour lesquelles il n'existe aucune offre de célébrations et de services d'aumônerie, participent également à la vie des communautés uniates, à savoir reconnaissant l'autorité du pape, présentes en Suisse.

Au regard du droit canonique, les catholiques membres d'Eglises uniates sont placé sous la responsabilité de l'évêque local, à savoir que ce dernier est habilité à assurer leur pastorale dans le respect de leur origine et est tenu d'en rendre compte. Toutefois, si l'Eglise orientale a érigé son propre exarchat – ce qui, en Suisse, est le cas uniquement de l'Eglise catholique ukrainienne de rite byzantin – l'exarque a la compétence de veiller à la pastorale des fidèles. A cette fin, il peut, en principe, instituer lui-même des missions et nommer les prêtres qui en auront la charge. Les autres Eglises orientales présentes dans notre pays relèvent de la juridiction de l'évêque en charge du lieu où est situé le siège de la mission du lieu ou le domicile du missionnaire. C'est le cas par exemple des Erythréens, des Chaldéens, des Syro-Malabares et Syro-Malankares. Les Visiteurs apostoliques ou Coordinateurs européens agissent sur mandat de leur chef religieux, mais n'exercent pas de juridiction.

2 Données essentielles

2.1 Population étrangère résidant en Suisse

Le nombre des individus résidant en Suisse s'élevait à fin 2016 à 8'419'550¹⁴, dont 2'101'146 de nationalité étrangère, autrement dit 25% de l'ensemble de la population. Deux tiers des quelque 2,1 millions d'étrangers vivant dans notre pays proviennent des Etats membres de l'UE et de l'AELE, en particulier d'Italie, d'Allemagne et du Portugal. 17,5% sont originaires d'autres Etats européens, 5,1% d'Afrique, 3,8% d'Amérique du Nord et du Sud et 7,5% d'Asie. 15

Le chiffre de population en Suisse a fortement augmenté au cours des quarante dernières années, période durant laquelle tant la part des étrangers que celle des personnes issues de la migration 16 vivant dans notre pays se sont inscrites en hausse.

2.2 Population catholique résidant en Suisse

Globalement, quelque 36,5% de la population résidante permanente en Suisse (soit quelque 3 millions de personnes) sont de confession catholique romaine. A noter, toutefois, que ce

¹¹ Informations tirées de l'avis de droit du Prof. Astrid Kaptjin de 2018.

¹² Par exemple, CIC can, 112 § 2 (Codex Iuris Canonici).

¹³ Par exemple, CCEO, can. 31 (Codex Canonum Ecclesiarum Orientalium).

¹⁴ Cf. Office fédéral de la statistique, https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/de/12963 3092 107 70/21300.html (14.07.2018).

¹⁵ Cf. Office fédéral de la statistique, https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html (06.11.2018).

Selon la typologie de l'OFS, la «population issue de la migration comprend les personnes de nationalité étrangère ou naturalisées – à l'exception de celles nées en Suisse et dont les deux parents sont nés en Suisse – ainsi que les Suisses à la naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger» https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/selon-statut-migratoire.html (14.07.2018).

rapport entre le nombre de catholiques et le chiffre total de population varie selon les cantons et les régions. ¹⁷

En ce qui concerne l'appartenance religieuse, deux tendances fondamentales ont été observées au cours des quarante dernières années: 1) le nombre de personnes sans confession a augmenté et 2) l'appartenance religieuse est devenue plus hétérogène. Quand bien même la proportion des catholiques par rapport à la population totale est passée d'environ 50% à quelque 37% entre 1970 et 2016, l'effectif total des fidèles est, quant à lui, resté à peu près constant 18, notamment en raison de l'arrivée de catholiques étrangers (40% des immigrés appartiennent à cette confession).

Environ 25% des catholiques vivant en Suisse ne possèdent pas un passeport à croix blanche, auxquels viennent s'ajouter 13% de catholiques naturalisés issus de la migration. A noter que la proportion des catholiques issus de la migration (y compris les étrangers), varie considérablement de canton à canton. Si, à Lucerne, elle ne dépasse pas 17%, elle atteint 66% dans le canton de Vaud et 69% dans celui de Genève. 19

Au niveau culturel et religieux, la vie quotidienne et l'identité de maints catholiques résidant chez nous portent la marque de traditions et appartenances multiples. Cela s'explique à la fois par les liens familiaux entretenus par ces personnes et un besoin de s'identifier avec leur pays d'origine ainsi qu'avec la Suisse, ou aussi par une cohabitation avec des proches de culture différente. Le nombre élevé de telles identités mixtes trouve sa manifestation dans le fait qu'un quart de tous les citoyens suisses possèdent au moins une deuxième nationalité.²⁰

Constat

La proportion de membres de l'Eglise issus de la migration varie très fortement selon les cantons/régions. De même, les besoins pastoraux diffèrent selon les cantons/régions. Il s'agit d'une réalité dont il y convient de tenir compte tant au niveau de l'organisation de la pastorale des migrants qu'à celui du financement de tâches menées à l'échelon national dans ce domaine.

De nombreuses personnes vivant en Suisse, qu'elles soient statistiquement parlant issues ou non de la migration, ont des origines ou appartenances multiples. Dès lors, il n'est guère possible de délimiter avec une netteté totale le domaine de la pastorale des migrants.

2.3 Organisation de l'Eglise catholique suisse en Suisse

Dans la plupart des cantons suisses, l'aménagement de la vie de l'Eglise catholique repose sur deux piliers. Il y a, d'un côté, les structures définies par le droit canonique qui vont du pape jusqu'au curé/dirigeant de communauté en passant par l'évêque, et qui ont la responsabilité de la conduite de la pastorale. Cette organisation hiérarchique est souvent qualifiée de «pastorale». De l'autre, on a affaire aux structures de droit public ecclésiastique instituées à l'échelon des communes ecclésiastiques/paroisses et des Eglises cantonales, les-quelles sont organisées démocratiquement et ont pour mandat de créer des conditions matérielles et organisationnelles propices à la vie de l'Eglise. Dans la plupart des cantons, ces entités ont le droit de percevoir des impôts ecclésiastiques. Dans la mesure où la réglementation des rapports entre l'Etat et les Eglises relèvent de la compétence des cantons, on dénombre 26 systèmes de droit public ecclésiastique différents.

¹⁷ Cf. Office fédéral de la statistique, https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/de/12963-3092-107-70/21300.html (14.07.2018).

¹⁸ Cf. Office fédéral de la statistique (2017), p. 34. Cette appréciation est portée également par Foppa (2018), p. 145.

¹⁹ Cf. Institut suisse de sociologie pastorale, https://kirchenstatistik.spi-sq.ch/religionszugehoerigkeit-und-migrationshinter-grund/?lang=fr, en particulier les graphiques 1.27 et 1.28 (22.11.2018).

²⁰ Cf. notamment Eva Baumann-Neuhaus «...in meiner Sprache ...» Von Grenzen und Brücken zwischen christlichen (Migrations-) Gemeinschaften, in: Albisser/Bünker, Kirche in Bewegung, p. 141ss. L'étude de la Commission fédérale des migration sur la binationalité est disponible sous https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/aktuell/news/2018/2018-12-18.html (09.01.2019).

L'existence de cette double structure, appelée souvent «système dualiste», a pour conséquence que les décisions sur l'affectation des moyens financiers provenant des impôts ecclésiastiques et de subsides des pouvoirs publics ne sont pas arrêtées en dernier ressort par les organismes en charge de l'action pastorale de l'Eglise. Il n'existe pas d'instance suprême qui serait habilitée à arbitrer entre les réalités financières et les objectifs (pastoraux) concrets. Ce travail d'équilibrage doit être mené à bien dans le cadre d'une démarche conjointe des responsables de la pastorale et des autorités de droit public ecclésiastique.

Constat

Du fait de cette double structure, une bonne coordination entre responsables pastoraux et autorités de droit public ecclésiastique est une nécessité incontournable pour assurer le bien de l'Eglise.²¹

L'organisation de droit canonique de l'Eglise catholique en Suisse repose sur six diocèses et deux abbayes territoriales. La collaboration entre ces entités est assurée par la Conférence des évêques suisses (CES). Dans la perspective de la mise sur pied d'un Concept global de pastorale des migrants, les données chiffrées suivantes méritent l'attention :

Tableau 1: indicateurs relatifs aux diocèses et abbayes territoriales (état 2013)²²

Diocèse / abbaye territoriale	Surface du ter- ritoire (en km²)	Chiffre de population	Nombre de catholiques	Nombre de paroisses
Bâle	12'585	3'164'000	1'118'000	515
Coire	12'272	1'960'536	696'758	280
Lausanne-Genève- Fribourg	5'557	1'629'000	659'000	245
Lugano	2'811	336'943	259'000	255
Sion	5'589	322'000	247'700	157
Saint-Gall	2'429	593'514	262'129	142
Einsiedeln	1	70	70	1
Saint-Maurice	97	8'077	6'154	4
Total: état 2013	41'341	8'014'140	3'248'811	1'599

Source: statistiques 2013 publiées dans l'Annuario Pontificio 2015, Città del Vaticano (LEV)

Parallèlement aux diocèses, il convient de prendre aussi en considération les structures de droit canonique des Eglises orientales compétentes pour la Suisse, à savoir les exarchats et les visiteurs apostoliques. A l'heure actuelle, seul l'exarchat de l'Eglise catholique ukrainienne de rite byzantin ayant son siège à Paris est habilité à ouvrir en Suisse des missions et à ordonner des prêtres placés sous sa propre autorité. Pour les fidèles des Eglises de rites syromalabare et chaldéen, il existe des Visiteurs apostoliques installées à Rome. Ces derniers jouissent uniquement d'un droit de «visite» qu'ils exercent après s'être entendu au préalable avec l'évêque du lieu. D'un point de vue canonique, seuls les évêques locaux ont la responsabilité de ces catholiques d'Orient.

Les **structures de droit public ecclésiastique** sont organisées au niveau cantonal et répondent à un schéma fédéraliste. La Conférence centrale catholique romaine de Suisse est

²¹ Cf. à ce propos le document de la Conférence centrale «A chacun de jouer sa partition»: https://www.rkz.ch/filead-min/user-upload/Dokumente/3. Kirche und Recht/3.1 Postitions- Strategiepapiere/3.1.20180623 Pastoral und Finanzen f%C3%BCr Plenum fr.pdf (07.11.2018).

²² Cf. http://www.bischoefe.ch/wir/schweiz/statistisches (7.8.2018).

chargée d'assurer la collaboration entre elles à l'échelon national. Dans la perspective de la mise sur pied d'un «Concept global de pastorale des migrants», les données chiffrées suivantes méritent l'attention:

Tableau 2: indicateurs relatifs aux organisations ecclésiastiques cantonales (état 2014-2017)

							D (1 1 1 -
Canton	Popula- tion cath. résidante (PR) ²³	Pourcen- tage de la PR cath. totale CH	Revenu par an (en CHF) ²⁴	Moyens fin. par membre (en CHF) ²⁵	Contribution due à la RKZ en 2017 (en CHF)	Contribu- tion due p. membre à la RKZ (en CHF)	Part de la PR issue de la migra- tion en 2017 ²⁶
ZH	331'174	13.0%	219'697'406	663	2'414'515	7.29	43%
LU	206'909	8.1%	107'730'662	521	1'015'021	4.91	26%
VS	201'097	7.9%	28'451'109	141	247'200	1.23	33%
TI	200'714	7.9%	6'693'634	33	353'000	1.76	50%
VD	192'594	7.6%	26'258'400	136	690'474	3.59	49%
SG	189'491	7.4%	135'444'648	715	1'169'795	6.17	33%
AG	181'459	7.1%	94'174'164	519	1'042'929	5.75	36%
FR	154'038	6.0%	51'265'679	333	614'583	3.99	31%
BE	132'976	5.2%	67'802'507	510	652'795	4.91	23%
GE	125'332	4.9%	7'787'551	62	421'416	3.36	63%
SZ	78'088	3.1%	33'021'974	423	192'757	2.47	28%
so	76'568	3.0%	46'056'652	602	418'998	5.47	29%
TG	71'816	2.8%	34'084'089	475	352'246	4.90	36%
GR	71'627	2.8%	25'962'332	362	299'622	4.18	27%
BL	62'649	2.5%	31'281'160	499	368'061	5.87	33%
ZG	52'791	2.1%	37'060'992	702	654'138	12.39	40%
JU	41'813	1.6%	17'592'000	421	182'871	4.37	24%
NE	31'641	1.2%	3'272'969	103	99'149	3.13	40%
BS	29'185	1.1%	12'699'154	435	193'343	6.62	49%
NW	24'553	1.0%	11'944'276	486	151'369	6.17	18%
UR	23'703	0.9%	10'801'700	456	96'867	4.09	16%
OW	22'313	0.9%	9'077'126	407	88'500	3.97	21%
SH	15'398	0.6%	7'054'522	458	89'917	5.84	40%
AR	12'752	0.5%	5'920'645	464	61'924	4.86	23%
GL	10'661	0.4%	4'900'512	460	49'935	4.68	36%
Al	9'305	0.4%	3'951'501	425	44'629	4.80	17%
Total	2'550'647	100%	1'039'987'364	408	11'966'056	4.69	37%

Source: Conférence centrale, à partir de données de la Conférence centrale et d'enquêtes de l'OFS

socialdesign ag · Tél. +41 31 310 24 80 · admin@socialdesign.ch · www.socialdesign.ch

²³ Source: Office fédéral de la statistique (OFS). Etat des chiffres 2016. Les enfants âgés de moins de 16 ans ne sont pas pris en considération.

²⁴ Source: Conférence centrale. Les montants correspondent au revenu annuel moyen au cours des années 2014 à 2016.

²⁵ Source: Conférence centrale. Moyens financiers par membre âgé de 16 ans et plus.

²⁶ Source: Office fédéral de la statistique (OFS).

2.4 Organisation de la pastorale des migrants en Suisse (état 2018)

2.4.1 Aperçu des structures de la pastorale des migrants en Suisse

Les structures ecclésiales globales dans lesquelles s'inscrit la pastorale des migrants sont schématisées dans le tableau ci-dessous. La partie mise en évidence par un fond vert résume spécifiquement l'organisation actuelle de la pastorale des migrants.

Tableau 3: aperçu des structures actuelle de la pastorale des migrants

Echelon	Droit canonique/ domaine pastoral		Droit public ecclési domaine financier/ac	
Internatio- nal	Eglise universelle	Section Migrants et Réfugiés du Vatican Conférence des direc- teurs nationaux Conf. des évêques des pays d'origine		
		Commission de migration	Groupe spécialisé pour la pastorale des migrants (GS 4) ²⁷	O with a man
	Conférence des évêques suisses	Office	migratio	Conférence centrale
National		Missions nationales et coordina- tions ²⁸		catholique romaine
		Missions supra régio- nales		
Diocésain/ supra can- tonal	Diocèse Région diocé- saine / vicariat épiscopal / vica- riat général	Missions cantonales / régionales	Conférences régionales ²⁹	Conférence des cantons diocésains
Cantonal	Représentation compétente de la direction diocé- saine / décanat	Missions locales	Organisations ecclésias- tiques cantonales	Organisa- tion ecclé- siastique cantonale
Local	Unité pastorale Paroisse	Missions locales		Commune ecclésias- tique / pa- roisse (1 ou plusieurs)

Le Groupe spécialisé 4 est chargé, dans le cadre des moyens financiers disponibles, de coordonner l'organisation et le financement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon national avec les besoins pastoraux dans le domaine de la pastorale des migrants. Aussi est-il composé paritairement de représentants de la CES et de la Conférence centrale. Selon l'art. 17 du Règlement d'organisation régissant la collaboration entre la CES et la Conférence centrale du 14 novembre 2016, les groupes spécialisés ont pour mission «d'examiner les demandes individuelles de subsides destinés au financement d'institutions et de projets revêtant une importance significative à l'échelon de la Suisse ou des régions linguistiques ainsi que d'élaborer et d'évaluer des contrats de prestations. Ils mettent au point des propositions à cet égard à l'intention des organes décisionnels et surveillent l'utilisation faite des fonds alloués.» A propos de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale ainsi que du cofinancement, cf. https://www.rkz.ch/fr/ce-que-nous-financons/cofinance-ment/ (06.12.2018).

Les missions nationales sont aussi qualifiées de missions de minorités et de missions spéciales.

²⁹ Il existe dans la structure organisationnelle de la pastorale des migrants trois conférences dites supra régionales ou supra cantonales. Il s'agit d'accords passés entre des organisations ecclésiastiques cantonales dans le but d'assurer en commun le pilotage de missions opérant à l'échelon supra régional / supra cantonal. Ces regroupements sont les suivants: la conférence régionale de Suisse orientale (englobant les cantons de TG, GL, SH, AR, AI, SG, GR, ZH et SZ), la conférence régionale du nord-ouest de la Suisse (englobant les cantons d'AG, BL et BS) et la conférence régionale de Suisse centrale (englobant les cantons d'UR, SZ, OW, NW, ZG, TI et LU).

La pastorale des migrants est présente à tous les niveaux de l'Eglise. En particulier, lors-qu'on a affaire à des communautés linguistiques numériquement importantes et des cantons de grande taille, il existe des missions dont l'aire d'activité est limitée à quelques zones ou à une région d'un canton. Celles-ci sont financées exclusivement par une seule organisation ecclésiastique cantonale ou par les communes ecclésiastiques/paroisses concernées. Il existe également des missions organisées à l'échelon supra régional et qui sont administrées et financées soit par une des trois conférences régionales ou dans le cadre de conventions conclues entre divers cantons.³⁰

Constat

Le tableau 3 met en évidence le fait que la pastorale des migrants obéit du point de vue territorial à des schémas différents de ceux du reste de la pastorale. Très souvent, les missions sont organisées à un échelon inter paroissial ou sont responsables d'une région entière chevauchant plusieurs diocèses.

L'Office migratio est rattaché aux structures canoniques / pastorales. Toutefois, ses compétences ne se limitent pas au domaine pastoral dans la mesure où il est chargé également de tâches assumées normalement par les autorités et organes administratifs de droit public ecclésiastique opérant à l'échelon local, cantonal ou national.

L'intégration du domaine de tâches de la pastorale des migrants dans l'organisation de cofinancement de la CES et de la Conférence centrale est intervenue en 2018 seulement et, dès lors, se trouve encore en phase de rodage. A l'heure qu'il est, l'Office migratio est impliqué aussi bien dans l'établissement des besoins financiers que dans la préparation des décisions relatives à l'affectation des fonds. A cet égard, il reste encore des points à clarifier.

Dans quelques cantons, les dispositions prévues par les nouvelles réglementations ne sont pas encore entièrement mises en œuvre. Concrètement, certaines tâches relevant du domaine financier et administratif assumées jusqu'ici par l'Office migratio doivent encore être reprises par les organisations ecclésiastiques cantonales, compétentes en matière d'engagement et de suivi administratif de missionnaires (y.c. leurs collaborateurs) actifs au niveau national.

2.4.2 Mode de fonctionnement et personnel des missions

Parmi les diverses formes organisationnelles et canoniques de pastorale des migrants existant en Suisse (cf. le paragraphe «Mission» au chiffre 1.4), les «missions» occupent une place fondamentale. Leur mandat pastoral est décrit en détail dans le document intitulé «Directives: droits et devoirs de l'aumônier des migrants» (CES, 2006). Par ailleurs, les rapports annuels des missions actives à l'échelon national rappellent généralement leur cahier des charges.

A l'instar d'autres structures canoniques (par exemple, les paroisses), les missions prennent à leur service un large éventail de collaborateurs: personnes consacrées et non consacrées, personnel spécialisé engagé par contrat et rémunéré, religieuses et religieux, ainsi que bénévoles et volontaires. Ces personnes exercent des tâches dans tous les secteurs d'activité pastorale, à savoir l'annonce de l'Evangile, la diaconie, la coinonie et la liturgie. Les conditions de recrutement et d'engagement sont variables. S'il y a quelques décennies encore, certaines conférences épiscopales étrangères considéraient les travailleurs étrangers présents en Suisse (et dans d'autres pays) comme leurs fidèles et envoyaient des prêtres chez nous pour assurer leur encadrement pastoral, aujourd'hui, le recrutement de tels collaborateurs pastoraux est devenu plus difficile en raison de la pénurie croissante de prêtres au niveau international aussi. Les structures canoniques en Suisse ne peuvent réussir dans leurs efforts de recrutement qu'avec la collaboration des évêques des pays d'origine des fidèles. Favoriser une telle coopération constitue une des tâches principales des coordinateurs mandatés par migratio, voire de l'office lui-même (dans le cas des missions de minorités linguistiques).

³⁰ Par exemple, l'aumônerie portugaise des cantons de Berne et de Soleure, avec siège en ville de Berne.

Si une Eglise orientale vient à créer un exarchat, l'exarque désigné a le droit d'ériger des missions sous sa propre juridiction et de nommer des prêtres.³¹ En Suisse, cela concerne uniquement l'Eglise catholique ukrainienne de rite byzantin.

Constat

La diversité des conditions-cadres organisationnelles et canoniques de la pastorale des migrants, avec leurs conséquences juridiques, implique de suivre des procédures différentes pour le choix, l'octroi de mandats et l'engagement de collaborateurs pastoraux.

L'Office migratio est appelé à apporter son soutien au niveau de l'évaluation des candidats et de l'attribution des missions ainsi qu'à exercer des tâches en matière financière et de gestion du personnel.

La contribution des coordinateurs dans le domaine du recrutement de collaborateurs pastoraux pour les missions était peu connue jusqu'ici.

2.4.3 Structure nationale de la pastorale des migrants

Le projet de «Concept global de pastorale des migrants» est centré sur la pastorale des migrants à l'échelon national, laquelle est organisée comme suit:

Sur mandat de la CES et en accord avec les évêques diocésains, l'Office migratio de la CES est chargé de la pastorale des migrants et des gens du voyage. En vertu de ce mandat, il est appelé à se préoccuper des questions soulevées par la pastorale des migrants et de l'organisation de cette dernière à l'échelon supra diocésain. En tant que service autonome, l'Office migratio «est rattaché au secrétariat général de la Conférence des évêques suisses»³². Il est dirigé par un directeur national qui est également membre de la direction du secrétariat général de la CES. Les tâches principales de migratio sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: tâches principales de l'Office migratio³³

Tâches pastorales	Tâches financières et de gestion du personnel	
Evaluation des besoins pastoraux de communautés linguistiques supra diocésaines, nouvelles ou en mutation (et des communautés d'autres rites)	Gestion financière (budget, comptabilité, comptes annuels, etc.) Interactions avec les Eglises nationales /	
Promotion de projets de renforcement de la collaboration entre missions et paroisses locales	corporations cantonales ainsi qu'avec l'organisation de cofinancement CES- Conférence centrale.	
Tâches de coordination; dans le cas des communautés linguistiques numériquement fortes, avec le soutien des coordinateurs nationaux (financés par migratio)		
Collaboration avec les conférences épiscopales des pays d'origine des fidèles (questions de succession et résolution de problèmes)	Administration (droit applicable aux étrangers, assurances, contrats, encadrement sur le plan administratif, etc.)	
Aumônerie des réfugiés (besoins et respect des sensibilités, avocat des réfugiés face au Secrétariat d'Etat aux migrations/ SEM)	Interactions avec les Eglises nationales / les corporations cantonales	
Documents de travail, sensibilisation (questions pastorales fondamentales, fourniture de services aux diocèses, conférences, statistiques)		

³¹ Le financement de ces missions par des fonds provenant des impôts ecclésiastiques implique l'accord des instances de droit public ecclésiastique compétentes et une décision de leur part.

³² Citation extraite du site Internet http://www.migratio.ch/de/wer-sind-wir/organisation (08.09.2018).

³³ Source: CES – règlements divers, «Directives», descriptions de tâches et de postes concernant migratio.

La CES, qui est organisée en dicastères et secteurs, désigne l'un de ses membres en tant qu'évêque compétent pour le Secteur de la pastorale des migrants.

Le travail de migratio est encadré depuis 2018 par la Commission de migration récemment instituée et qui est présidée par le membre de la CES en charge du Secteur de la pastorale des migrants. En raison de son ancrage épiscopal, cette commission est située à un niveau d'action plus élevé que l'organisme antérieur qu'elle a remplacé.³⁴

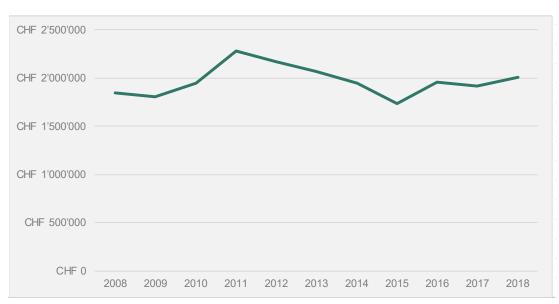
Les frais de fonctionnement de l'Office migratio sont pris en charge par la Conférence centrale dans le cadre de la convention de subventionnement qu'elle a conclue avec la Conférence des évêques suisses.

Ces coûts sont à distinguer de ceux consentis pour les missions actives à l'échelon national et les coordinateurs des communautés linguistiques numériquement importantes (espagnole, croate, polonaise, italienne et portugaise). Le financement des missions et coordinateurs nationaux est assuré par la Conférence centrale dans le cadre du cofinancement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon national et à celui des régions linguistiques³⁵. Le Groupe spécialisé 4 est compétent en matière de cofinancement des tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants, cela conformément aux accords y relatifs passés entre la CES et la Conférence centrale. Il s'agit d'un organisme paritaire au sein duquel la CES et la Conférence centrale disposent chacune de quatre représentants siégeant aux côtés de deux experts. Il a principalement pour tâche d'analyser le financement des diverses missions, coordinations et projets, et d'élaborer à l'intention des organes décisionnels des rapports et propositions sur la base desquels ils pourront se prononcer. Un montant annuel de CHF 1,71 million est prévu pour ce domaine de tâches au cours de la période 2018-2021, ce qui correspond à 21% de l'ensemble des moyens financiers à disposition pour les subsides de fonctionnement destinés aux institutions actives au niveau national et à celui des régions linguistiques.

Les dépenses de migratio au cours des dix dernières années ont évolué de la manière illustrée par le graphique 1. Les charges ont oscillé entre 1,8 et 2,3 millions. Pour couvrir ses besoins financiers, migratio a toujours fait appel à d'autres sources de revenus en plus du subside alloué par la Conférence centrale.

³⁴ Cette Commission de migration constituée à l'échelon épiscopal remplace l'ancienne Commission pastorale (non épiscopale) de migratio (à ne pas confondre avec la Commission pastorale de la CES).

La Conférence centrale est financée par ses membres, les organisations ecclésiastiques cantonales, dont les contributions sont calculées en fonction du nombre de catholiques habitant sur leur territoire et de leur capacité financière (cf. tableau 2).



Graphique 1 : évolution des dépenses de migratio au fil du temps

Données: années 2008-2017 sur la base des comptes annuels et, en 2018, sur la base du budget

Source: migratio

Pour l'année 2019³⁶, les flux financiers pour la pastorale des migrants à l'échelon national se présentent comme suit :

Tableau 5 : provenance des fonds pour la pastorale des migrants à l'échelon national (selon le budget 2019)

Provenance	Montant (en CHF)
Conférence centrale	1'710'000
CES ³⁷	381'484
Total	2'091'484

Tableau 6 : affectation des fonds pour la pastorale des migrants à l'échelon national (selon le budget 2019)

Affectation	Montant (en CHF)
Coordinations	444'924
Missions	1'626'560
Projets	20'000

Constat

Les quelque CHF 2 millions attribués à la pastorale des migrants à l'échelon national correspondent à près de 6% des fonds réservés expressément à ce domaine au sein de l'Eglise catholique en Suisse (env. CHF 34,8 millions, cf. Chapitre 3.2.4).

³⁶ Pour la CES et la Conférence centrale, les chiffres du budget 2019 sont les plus fiables, raison pour laquelle aucun chiffre tiré des comptes annuels des années précédentes n'est reproduit ici.

³⁷ Il s'agit ici de fonds qui ont été recueillis activement par la CES ou migratio (allocations d'œuvres d'entraide, dons, etc.) et non pas de contributions versées par la Conférence centrale.

2.4.4 Formes de financement de la pastorale des migrants

Le financement de la pastorale des migrants et ses particularismes ne peuvent être compris que dans le contexte des formes que revêt le financement officiel de l'Eglise en Suisse. Aussi convient-il de le rappeler brièvement.

Financement de l'Eglise en Suisse³⁸

Dans la mesure où l'aménagement des rapports entre l'Etat et les Eglises relève de la compétence des cantons (art. 72 al. 1 Cst.), le mode de financement officiel des secondes varie de canton à canton. A cela s'ajoute que les communes ecclésiastiques/paroisses, en Suisse alémanique surtout, jouissent d'une large autonomie en matière financière.

Comme les impôts ecclésiastiques sont généralement des redevances fiscales dues à des communes ecclésiastiques/impôts paroissiaux, les niveaux plus élevés de l'organisation ecclésiale reçoivent leurs moyens financiers de la part des communes ecclésiastiques/paroisses. En outre, les organisations ecclésiastiques cantonales touchent dans maints cantons des subsides des pouvoirs publics, soit pour le financement de tâches données, soit à titre de reconnaissance pour leur rôle sociétal. Une situation particulière existe dans les cantons de Genève et de Neuchâtel où les contributions versées à l'Eglise sont volontaires, ainsi que dans les cantons du Tessin et du Valais dans lesquels la vie ecclésiale à l'échelon local n'est pas financée par des impôts ecclésiastiques mais au travers d'une prise en charge partielle des coûts par les communes (politiques).

La répartition des fonds entre l'échelon communal/paroissial et celui de l'Eglise cantonale varie considérablement selon les cantons: dans maints d'entre eux, de 90 à 95% des fonds restent entre les mains des communes ecclésiastiques/paroisses tandis que cette proportion oscille ailleurs entre 80 à 85%. Quelques organisations ecclésiastiques cantonales touchent la totalité des produits des impôts ecclésiastiques perçus auprès des personnes morales tandis que d'autres encaissent l'ensemble des impôts et contributions ecclésiastiques ou encore l'intégralité du subside étatique et financent avec cet argent non seulement le niveau cantonal de la vie de l'Eglise mais encore le personnel pastoral.

A ces différences entre l'aménagement juridique du financement ecclésial s'ajoutent des inégalités dans la capacité économique de la population catholique résidante. Cela explique pourquoi les moyens disponibles par membre de l'Eglise présentent des écarts considérables. Ainsi, en 2016, les fonds à disposition par membre de l'Eglise âgé de plus de 15 ans s'élevaient dans le canton de Neuchâtel à environ CHF 100.-, aux Grisons à CHF 360.- et dans celui de Soleure à CHF 600.- La moyenne suisse se situe à quelque CHF 400.- par membre de l'Eglise âgé de plus de 15 ans.

Ces grandes différences ont des incidences sur la dotation en personnel, les salaires et les possibilités de soutenir financièrement des projets pastoraux ainsi que sur la construction et l'entretien des églises, centres paroissiaux, etc. Pour les quelque 3 millions de catholiques suisses, des fonds importants sont à disposition, soit le total de CHF 1,04 milliard que représentent l'addition des impôts ecclésiastiques, des subsides étatiques et des contributions volontaires (env. CHF 330.- par catholique). Mais parallèlement aux communes ecclésiastiques/paroisses jouissant d'une situation confortable, il en existe aussi dont la situation financière est précaire au point notamment de ne plus être en mesure de rémunérer un prêtre à plein temps. C'est le cas également d'organisations ecclésiastiques cantonales dont la marge de manœuvre financière est des plus étroites.

³⁸ Cf. à ce propos https://www.rkz.ch/fr/eglise-et-argent/toile-de-fond/ (07.11.2018).

Financement de la pastorale des migrants

L'échelon principal du financement de la pastorale des migrants est celui des Eglises cantonales:

- Elles financent les missions en charge d'une partie ou de l'ensemble du territoire cantonal.³⁹
- En vertu d'accords passés avec d'autres organisations ecclésiastiques cantonales concernées, elles financent les missions dont les activités s'étendent sur un territoire englobant plusieurs cantons.
- Dans le cadre de leur contribution due à la Conférence centrale, les organisations ecclésiastiques cantonales financent également les tâches assurées à l'échelon national, dont la pastorale de communautés linguistiques numériquement faibles ou les coordinateurs.
- De plus, les organisations ecclésiastiques cantonales assument le travail administratif indispensable.

Parallèlement, des coûts liés à la pastorale des migrants sont couverts à l'échelon de la commune ecclésiastique/paroisse ou de l'unité pastorale qui n'apparaissent pas dans le budget des missions. Tel est le cas des frais de mise à disposition et d'entretien d'églises et autres locaux pour le travail pastoral ou, en partie aussi, ceux consentis pour la musique d'église.

A tous les niveaux (communal/paroissial, cantonal, diocésain et national) vient s'ajouter le fait que la caisse générale finance tout ce qui profite indistinctement à l'ensemble des membres de l'Eglise. Il convient aussi de prendre en considération qu'il existe aussi des membres de communautés linguistiques qui ne participent pas à la vie de leur mission mais à celle de la paroisse ou de l'unité pastorale.

Enfin, on mentionnera que la vie ecclésiale n'est pas financée exclusivement par des recettes fiscales. En d'autres termes, les dons et contributions provenant d'autres sources ou encore les recettes propres ont également de l'importance. Or, comme ces pratiques sont beaucoup plus courantes dans la plupart des pays d'origine des migrants catholiques, de telles ressources supplémentaires pourraient jouer un rôle plus significati dans la pastorale des migrants que ce n'est le cas dans les paroisses indigènes.

Constat

A l'heure qu'il est, on ne dispose pas encore de données chiffrées ni de calculs fiables sur le rapport entre les dépenses consenties pour la pastorale des migrants et les impôts ecclésiastiques acquittés par les membres de l'Eglise issus de la migration.

3 Enquête en ligne sur la pastorale des migrants 2018

Une enquête en ligne a été menée dans le but de collecter des données tant quantitatives que qualitatives (empiriques) à l'aide de l'instrument 2ask. Elle avait pour groupe cible les organisations ecclésiastiques cantonales et les diocèses – précisément les personnes de référence de ces organismes signalées par la Conférence centrale et/ou la CES – ainsi que l'Office migratio et les diverses conférences régionales, ces dernières n'ayant rempli que la partie quantitative du questionnaire. Les personnes de contact concernées ont été invitées par email le 24 mai 2018 à répondre au questionnaire en ligne. A mi-juin et au début juillet 2018, un e-mail de rappel leur a été envoyé. De plus, entre juillet et début septembre, celles qui n'avaient pas réagi ont été appelées au téléphone afin d'attirer leur attention sur l'enquête en ligne.

On ignore s'il existe encore des organisations ecclésiastiques cantonales qui exigent des communes ecclésiastiques/paroisses qu'elles leur remboursent séparément leurs coûts liés à la pastorale des migrants (par exemple, sur la base du nombre des membres des missions) ou si toutes couvrent ces charges au moyen des contributions générales versées par les communes ecclésiastiques/paroisses.

Pastorale des migrants en Suisse: évaluation d'une enquête

A la date butoir du 7 septembre 2018 fixée pour la participation à l'enquête en ligne, 29 organisations en tout sur les 34 invitées à le faire s'étaient exécutées (partiellement), soit 5 diocèses, 20 organisations ecclésiastiques cantonales, 3 conférences régionales et migratio (cf. tableau 24).

3.1 Limites

Les données ci-après se rapportant au personnel et aux finances sont basées sur l'enquête en ligne et doivent faire l'objet d'une interprétation prudente pour les raisons suivantes:

- Du fait de l'absence de données de quelques organisations⁴⁰, les chiffres recueillis sont incomplets. Cette imprécision est renforcée par la prise en considération parallèle de données émanant d'organisations actives à l'échelon national (migratio) ou supra régional (conférences régionales de Suisse orientale, de Suisse centrale et du nord-ouest de la Suisse).
- Les données à disposition des diverses organisations concernant notamment le domaine pastoral (nombre de services religieux, participation moyenne aux services religieux, nombre des membres actifs) sont très variables. Parfois, ces données ont été relevées comme indiqué dans l'enquête, parfois elles ont été demandées aux missions afin de pouvoir fournir une réponse.

S'agissant des chiffres relatifs au personnel et aux finances, les données recueillies offrent, malgré ces limites, la possibilité de se forger une image approximative de la situation actuelle de la pastorale des migrants à l'échelon de la Suisse. Ces indications permettent de dégager diverses tendances.

3.1.1 **Variables**

Les évaluations présentées ci-après sont basées fondamentalement sur les données à disposition des diverses organisations. Elles ont été parfois converties et/ou enrichies par d'autres sources d'information. Dès lors, les variables utilisées sont décrites comme suit:

- Charges globales financières par communauté linguistique: indications conformément à l'enquête bien qu'il s'agisse des coûts susceptibles d'être directement relevés (en particulier les charges de personnel et les frais d'infrastructures réservées à l'usage exclusif de la communauté linguistique concernée). Ne sont pas pris en considération les coûts indirects tels que l'utilisation gratuite des infrastructures des paroisses.
- Nombre de services religieux par an: les données recueillies dans le cadre de l'enquête ont fait l'objet d'une estimation sur la base du nombre annuel de services religieux. Un service religieux hebdomadaire est réputé être célébré 52 fois par an, tandis qu'un service religieux quotidien est censé l'être 365 fois par an.
- Le nombre de catholiques par communauté linguistique a été calculé en tenant compte des facteurs suivants41:
 - Population étrangère résidante par nationalité au 31 décembre 2016⁴²
 - Total des personnes naturalisées de 1981 à 2016 selon la nationalité antérieure⁴³

Les organisations suivantes n'ont pas participé à l'enquête en ligne: le diocèse de Coire et les organisations ecclésiastiques cantonales d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Glaris, d'Obwald et de Schwyz. L'Eglise cantonale des Grisons et l'Eglise catholique romaine - Genève ont livré uniquement des données quantitatives. En outre, cette dernière a indiqué exclusivement le total des coûts liés aux diverses communautés linguistiques, ce qui ne permet pas de définir les sommes se rapportant à chacune d'elles.

⁴¹ Sur la base d'une marche à suivre que la conférence régionale de Suisse orientale a indiquée oralement aux auteurs du rapport et d'un échange que ces derniers ont eu de vive voix avec l'Institut de sociologie pastorale SPI afin de contrôler la plausibilité du procédé.

⁴² Cf. Office fédéral de la statistique 2017, https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.assetdetail.3202953.html (24.07.2018).

Cf. Office fédéral de la statistique 2017, https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.3222183.html (24.07.2018).

- Part en pour-cent des catholiques dans le pays d'origine.
- Le nombre de catholiques par communauté linguistique résulte du total que représente l'addition du chiffre de population résidante étrangère du pays concerné et du nombre des étrangers dudit pays naturalisés suisses depuis 1981, multiplié par le pourcentage que représentent les catholiques dans le pays en question. L'attribution des diverses nationalités aux communautés linguistiques ainsi que la part en pour-cent des catholiques par pays d'origine sont présentées dans le tableau 15 figurant dans l'Annexe.
- Pourcentages de poste par communauté linguistique: données recueillies dans le cadre de l'enquête.

3.2 Résultats quantitatifs et informations concrètes

L'enquête en ligne a concentré diverses données chiffrées et relevé des informations concrètes sur les offres et l'organisation. Celles-ci sont présentées dans le présent chapitre. Les interprétations qui en sont faites se trouvent dans les «Conclusions».

3.2.1 Nombre de catholiques par communauté linguistique

La question du nombre de membres actifs par communauté linguistique a été posée dans le cadre de l'enquête en ligne. Comme aucune réponse n'y a été apportée dans bien des cas (ou n'a pas pu l'être) et que les réponses fournies, lorsqu'elles l'ont été, diffèrent fortement les unes des autres au niveau de la forme, cette indication n'est pas prise en compte dans le présent document. Néanmoins, pour pouvoir déduire des tendances en ce qui concerne le rapport entre l'«offre» et la «demande» existantes, la variable du nombre de catholiques par communauté linguistique a été calculée (cf. chiffre 3.1.2).⁴⁴ Cette variable figure par communauté linguistique dans le Graphique 2.

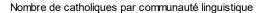
Comme le calcul établi repose sur diverses sources ainsi que sur des présuppositions, les valeurs obtenues ont été soumises à une procédure de validation en plusieurs étapes (cf. à ce propos le paragraphe ci-dessous). Il convient de les interpréter également avec prudence.

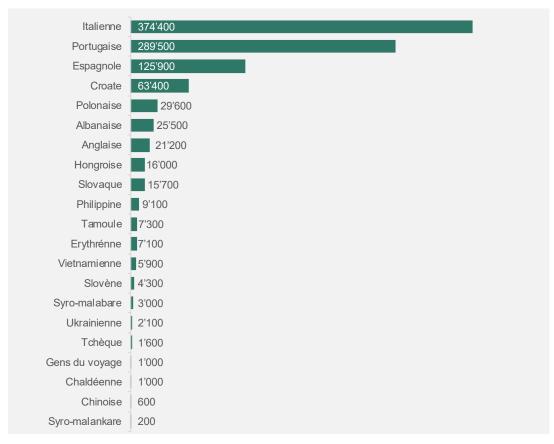
Pour le calcul du nombre de catholiques par communauté linguistique, les communautés germanophones et francophones n'ont pas été prises en considération dans la mesure où il convient de partir du principe que la plupart de leurs membres habitent dans leur espace linguistique (Suisse alémanique et Suisse romande) et, de ce fait, peuvent participer aux services religieux dans leur langue maternelle dans les paroisses locales⁴⁵.

45 La situation de départ est différente pour la communauté italophone dans la mesure où il convient d'admettre que ses membres habitent en grande majorité en dehors du territoire de la Suisse italienne. Pour cette raison, cette communauté linquistique est prise en compte dans le calcul.

⁴⁴ Au-delà du nombre des personnes de diverses nationalités vivant en Suisse, d'autres indicateurs pouvaient être pris en considération pour procéder à une analyse détaillée de l'effectif des membres des différentes communautés. Par exemple, la durée de séjour en Suisse ou la structure des âges des membres des diverses communautés linguistiques. Toutefois, pour des raisons de coût, il a été décidé de se limiter, dans le calcul, au nombre des personnes vivant en Suisse.

Graphique 2 : nombre de catholiques par communauté linguistique





Calcul établi par socialdesign, chiffres arrondis à la centaine

Source: socialdesign - enquête en ligne concernant la pastorale des migrants

Procédure de validation

Le nombre de catholiques par communauté linguistique a été soumis à une procédure de validation en plusieurs étapes, dont la participation de divers experts. A noter que l'éventail complet de ces étapes n'a pas été appliqué à l'intégralité des communautés linguistiques. ⁴⁶ Concrètement, il s'est agi des mesures de validation suivantes:

- Validation du nombre calculé de catholiques par communauté linguistique par le comité de pilotage et le groupe de pilotage du projet de «Concept global de pastorale des migrants».
- 2) Validation sur la base des rapports annuels des communautés linguistiques organisées à l'échelon national lorsque de tels documents existent. Certains contiennent des données sur le nombre des membres de la communauté religieuse ou sur le nombre des membres résultant du «fichier d'adresses» (cf. Tableau 15 dans l'Annexe).
- 3) Pour quelques communautés linguistiques, le nombre calculé de catholiques a été validé ou corrigé dans le cadre d'entretiens avec des experts (pour la liste et la description des entretiens de validation et les corrections éventuelles, cf. chiffre 6.2 dans l'Annexe).

⁴⁶ Le but de la procédure suivie était de s'approcher de «la saturation théorique». Ce seuil est atteint lorsque le recueil de nouvelles données ou l'intégration de sources supplémentaires de données ne génère aucun gain de connaissances. Une telle manière de faire s'impose lorsque les informations à disposition sont incomplètes ou ne sont pas plausibles.

Constat

Il n'existe pas de données confirmées concernant le nombre de catholiques par communauté linguistique. L'énoncé de tendances sur le rapport entre l'«offre» et la «demande» doit dès lors en rester à des approximations. En outre, la seule prise en considération du nombre de catholiques par communauté linguistique ne saurait suffire. En effet si, d'un côté, tous les membres d'une communauté linguistique ne participent pas à la vie communautaire, de l'autre, il se trouve également parmi ceux qui y sont rattachés des personnes non susceptibles d'être attribuées à une communauté spécifique sur la base de leur nationalité actuelle ou antérieure (amis, partenaire, enfants, etc.).

En outre, on constatera l'existence de dynamiques différentes selon les communautés linguistiques, cela au gré de la durée moyenne de séjour en Suisse de leurs membres, ainsi que de la structure des âges ou de la diversité des pays d'origine. Ces éléments, qui ont des répercussions sur les besoins pastoraux, sont à prendre en considération pour l'organisation de la pastorale des diverses communautés linguistiques.

3.2.2 Aperçu de l'organisation de la pastorale des communautés linguistiques

Le Tableau 7 offre un aperçu de l'ancrage organisationnel des diverses communautés linguistiques ainsi que du nombre de missions/aumôneries et lieux de célébration par communauté linguistique, tel qu'il ressort de l'enquête en ligne. Dans ce contexte, il convient de ne pas oublier quelques communautés linguistiques sont organisées aussi bien au niveau cantonal que supra régional.

Tableau 7 : aperçu de l'organisation des communautés linguistiques

Communautés	Nombre de missions / aumôneries selon l'enquête			Nombre de lieux de
linguistiques	National	Suprarégional ⁴⁷	Cantonal	culte selon l'enquête
Chinoise	1			ad ⁴⁸
Erythréenne	1			15
Gens du voyage	1			7
Philippine	2			14
Slovaque	1			7
Slovène	1			12
Syro-malabare	1			ad
Tamoule	1			15
Tchèque	1			5
Ukrainienne	1			6
Vietnamienne	1			15
Albanaise		3		31
Croate		2	6	53
Polonaise		2	5	16
Portugaise		3	10	62
Espagnole		2	10	43
Hongroise		1	1	16
Chaldéenne			1	1

⁴⁷ Il s'agit de missions dépendant d'une conférence régionale.

⁴⁸ ad = aucune donnée disponible.

Communautés	Nombre de mis	Nombre de lieux de		
linguistiques	National	Suprarégional ⁴⁷	Cantonal	culte selon l'enquête
Anglaise			6	7
Française			1	1
Italienne			43	176
Syro-malankare			1	ad

Les résultats de l'enquête en ligne révèlent qu'à fin 2017, il existait dans l'ensemble de la Suisse un total de 109 missions / aumôneries.⁴⁹

Elles sont financées pour la plupart d'entre elles par une seule organisation ecclésiastique cantonale (84 missions/aumôneries au total). ⁵⁰ Globalement, ce sont, d'un côté, les communautés linguistiques numériquement les plus importantes (communautés linguistiques italienne, espagnole et portugaise) et, de l'autre, celles «créées de relativement fraîche date» (communautés linguistiques érythréenne et chaldéenne) qui sont prises en charge par des organisations ecclésiastiques cantonales individuelles. Parmi les missions / aumôneries restantes, 13 sont financées par des conférences régionales et 12 sont coordonnées à l'échelon national par l'Office migratio et soutenues matériellement via le subside alloué à migratio par la Conférence centrale.

Les missions / aumôneries sont actives sur l'ensemble du territoire suisse. Les services religieux sont organisés souvent en différents lieux. Le tableau ci-dessus montre que seule une minorité de communautés linguistiques célèbrent des offices religieux à un seul et même endroit. Les réponses à l'enquête en ligne citent un total de 503 lieux de culte. Ces mentions font apparaître, d'une part, une organisation décentralisée et, d'autre part, le fait que les célébrations sont plutôt concentrées dans les villes de Zurich, Saint-Gall, Winterthour, Berne, Genève et Lucerne (cf. le Graphique 3 à la page suivante). A noter toutefois que les sites où des services religieux sont donnés fournissent uniquement des indications sur la répartition géographique dans l'espace de l'offre en matière de pastorale des migrants.

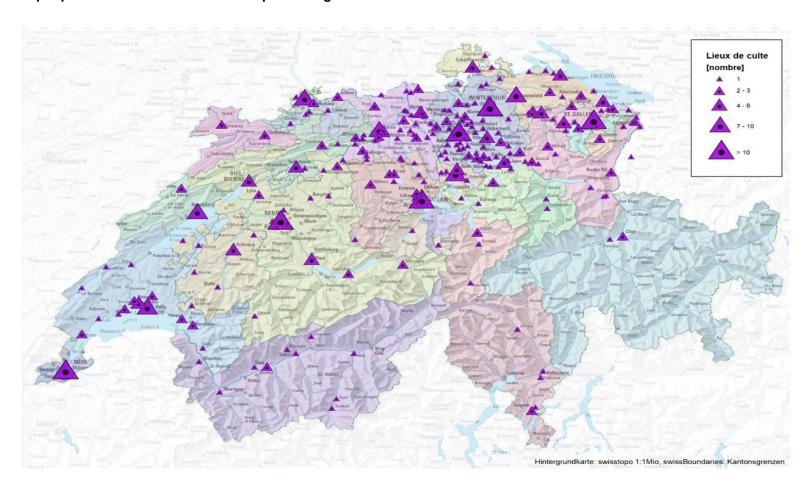
Constat

Force est de constater une certaine concentration dans les grandes villes des lieux où des services religieux sont tenus. La carte présentée sur le graphique 3 montre toutefois que la pastorale des migrants n'est pas limitée aux zones urbaines. Au contraire, elle est présente dans toute la Suisse, y compris dans des agglomérations de moindre importance, cela même si l'enquête en ligne révèle aussi de fortes disparités régionales à cet égard.

⁴⁹ Le nombre des missions/aumôneries correspond au total indiqué par migratio dans sa statistique 2017.

⁵⁰ En maints endroits, les dépenses consenties par les organisations ecclésiastiques cantonales sont refinancées par les communes ecclésiastiques/paroisses.

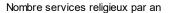
Graphique 3 : lieux de culte selon l'enquête en ligne

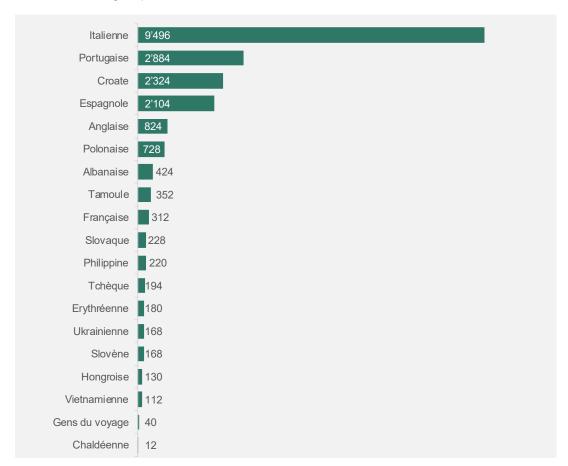


3.2.3 Services religieux

Selon les indications tirées de l'enquête en ligne, environ 20'900 services religieux sont célébrés annuellement à l'enseigne de la pastorale des migrants. Les indications fournies permettent de présumer que la très grande majorité de ces célébrations ont lieu dans la langue maternelle de la communauté linguistique concernée. Toutefois, on trouve des indications laissant supposer que les services religieux des communautés linguistiques se déroulent en partie dans une des langues officielles suisses, avant tout en allemand ou en français. Près de la moitié des services religieux annuels, soit environ 9'500, sont célébrés par des communautés italophones. Au niveau suisse, plus d'un service religieux par jour a lieu au sein des communautés linguistiques portugaises, croates, espagnoles, anglaises, polonaises et albanaises.

Graphique 4 : nombre de services religieux par an et par communauté linguistique⁵¹





Calcul: mensuel = 12 / hebdomadaire = 52 / quotidien = 365 etc.

Source: socialdesign - enquête en ligne au sujet de la pastorale des migrants

Aucune information sur la fréquence des services religieux proposés pour les communautés linguistiques chinoise, syromalabare et syro-malankare ainsi que concernant ceux de la mission croate n'est disponible pour le diocèse de Lugano.

3.2.4 Coûts de la pastorale des migrants

Globalement, les charges financières explicitement attribuées à la pastorale des migrants s'élèvent à l'échelle de la Suisse à CHF 34,8 millions. Près de la moitié de cette somme est dépensée pour la communauté linguistique italienne (CHF 15,8 millions), suivie des communautés linguistiques espagnoles et portugaises avec des dépenses respectives de CHF 4,1 millions et CHF 3,5 millions.

Les autres dépenses engendrées par la pastorale des migrants mais qui ne peuvent pas être attribuées à une communauté linguistique spécifique, tels les salaires versés pour l'administration de la pastorale des migrants⁵² ou les contributions dues aux centres d'enregistrement et de procédure (CEP)⁵³ de la Confédération s'élèvent pour l'ensemble de la Suisse à CHF 3,3 millions.⁵⁴

A noter que seules ont été retenues ici les dépenses susceptibles d'être recensées de manière directe. En revanche, les coûts indirects ne peuvent pas l'être. Ainsi en va-t-il des frais générés par l'utilisation des infrastructures des paroisses indigènes, l'accompagnement spirituel assuré par des prêtres / collaborateurs pastoraux engagés au sein de ces dernières, l'utilisation en commun de moyens de communication ecclésiaux, la prise en compte de l'interculturalité dans la catéchèse, le travail administratif, etc.

Dans l'enquête, les recettes n'ont pas été prises en considération, à savoir ni les impôts ecclésiastiques acquittés par les migrants ni la participation de ces derniers aux impôts ecclésiastiques dus par les personnes morales ou aux subsides étatiques.

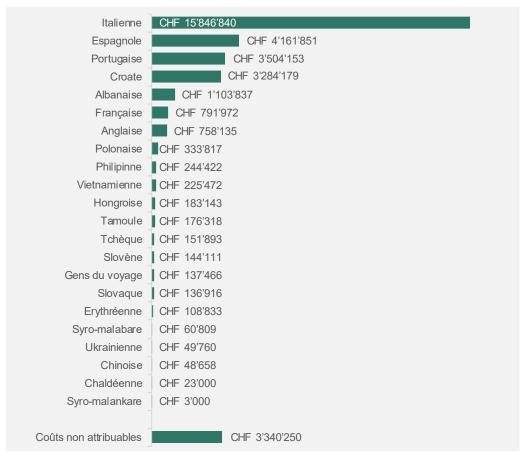
Les charges financières pour l'administration de la pastorale des migrants ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des pourcentages de poste effectifs résultant de l'enquête. Les coûts salariaux moyens retenus pour ce calcul ont été fixés à CHF 135'000.- par an (y compris les cotisations de l'employeur) pour un poste à plein temps.

⁵³ Les données relatives à ces charges spécifiques ont été mises à disposition de socialdesign à la suite d'une brève enquête réalisée par migratio concernant l'année 2016.

De même, les coûts indiqués par l'organisation ecclésiastique du canton de Genève ont été traités en tant que charges non susceptibles d'être attribuées spécifiquement à des communautés linguistiques données.

Graphique 5 : coûts de la pastorale des migrants par communauté linguistique

A combien de francs suisses se sont élevées les charges financières globales (coûts de personnel et de matériel) liées à cette communuté linguistique? (Total au niveau national)



Les coûts non attribuables comprennent les frais administratifs, les contributions aux CEP, etc.

Source: socialdesign - enquête en ligne concernant la pastorale des migrants

Coûts non susceptibles d'être attribués

Les «coûts non attribuables» indiqués dans le graphique 5 se répartissent comme suit:

Tableau 8: coûts non attribuables

	Coûts 2017
Coûts de personnel pour l'administration / le pilotage de la pastorale des migrants ⁵⁵	CHF 1'618'647
Contributions dues aux centres d'enregistrement et de procédure (CEP) de la Confédération	CHF 735'521
Dépenses de l'organisation ecclésiastique cantonale de Genève ⁵⁶	CHF 567'964
Divers (projets, cours de langues, conseils juridiques, conférence, etc.)	CHF 418'119

Les charges de personnel pour l'administration de la pastorale des migrants ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des pourcentages de poste effectifs indiqués dans l'enquête. Les coûts salariaux moyens retenus pour ce calcul ont été fixés à CHF 135'000.- par an (y compris les cotisations de l'employeur) pour un poste à plein temps.

Les coûts indiqués par l'organisation ecclésiastique du canton de Genève dans l'enquête en ligne ne peuvent pas être attribuées spécifiquement à des communautés linguistiques données.

Constat

La présente analyse de la situation actuelle et, plus particulièrement, les évaluations quantitatives ne permettent pas de tirer des conclusions directes d'ordre financier. Ces données fournissent toutefois des repères pour des questions importantes à cet égard qui restent à approfondir.

On observe une tendance à attribuer des moyens financiers plus étendus aux communautés linguistiques dont les membres sont immigrés de longue date, comparativement aux communautés linguistiques dont les membres sont arrivés plus récemment. Mais ce constat ne se vérifie pas sur toute la ligne. Il convient en outre de prendre garde au fait que des communautés linguistiques en Suisse depuis des décennies comptent aussi des membres installés chez nous de fraîche date.

Au fil des travaux menés dans le cadre du projet, le désir a été manifesté à diverses reprises de pouvoir disposer de chiffres comparatifs à propos du financement de la pastorale des migrants et de celui des paroisses locales. Or, de telles données existent ici ou là, mais ne sont pas accessibles. La question de savoir s'il est judicieux de procéder à une telle comparaison est appréciée diversement, cela quand bien même le souci de garantir l'égalité des ressources ou le besoin de pouvoir procéder à des comparaisons pour des raisons méthodologiques constituent les arguments avancés à l'appui du vœu exprimé. En tout état de cause, l'établissement de parallèles entre les sommes consacrées à la pastorale des migrants et celles qui le sont pour la pastorale locale doit tenir compte, au niveau méthodologique, du fait que les tâches accomplies diffèrent en partie considérablement. Il se peut aussi que les données disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions sur le point de savoir si les fonds alloués aux missions existant de relativement longue date se sont rapprochés, quant à leur importance, de ceux dont profitent les paroisses.

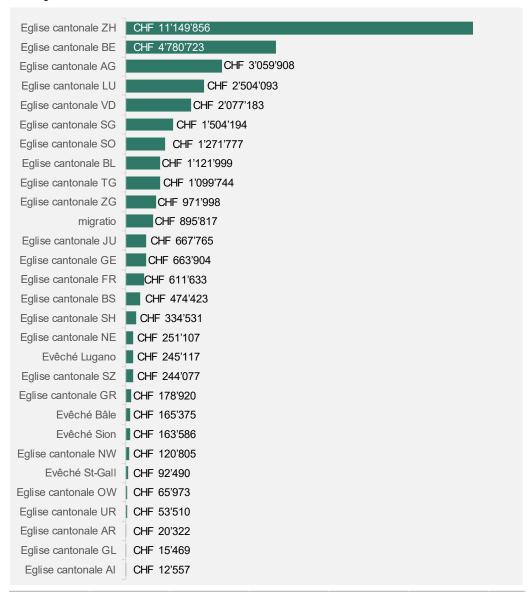
Au sein du groupe de pilotage, la remarque a été faite qu'il serait choquant de se focaliser uniquement sur les coûts de la pastorale des migrants. La question du pourcentage que représentent les impôts ecclésiastiques payés par les migrants par rapport au total de ces recettes fiscales n'a pas été évaluée dans le cadre du projet. Il n'est pas contesté que les migrants contribuent pour une part très importante au financement de la vie de l'Eglise dans son ensemble. Indépendamment de cet aspect, ils ont droit à ce que leurs besoins pastoraux soient pris au sérieux et à ce que l'on en tienne compte comme il se doit lors de l'affectation des moyens financiers de l'Eglise.

Dans le Graphique 6sont énumérés les coûts globaux de la pastorale des migrants par organisation ecclésiastique cantonale en 2017, qu'ils soient imputables ou non à des communautés linguistiques spécifiques. Es sommes indiquées incluent, d'une part, les coûts annoncés dans l'enquête en ligne et, d'autre part, le montant versé en 2017 par les organisations ecclésiastiques cantonales pour le financement des tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants, lequel est intégré dans leurs contributions dues à la Conférence centrale. Il ressort nettement du graphique que le principal bailleur de fonds de la pastorale des migrants est l'organisation ecclésiastique cantonale de Zurich, suivie par les corporations ecclésiastiques des cantons de Berne, d'Argovie, de Lucerne et de Vaud. A elles seules, ces cinq organisations ecclésiastiques cantonales supportent deux tiers des coûts.

Au nombre des coûts non susceptibles d'être attribués spécifiquement à des communautés linguistiques données figurent notamment les contributions dues aux centres d'enregistrement et de procédure (CEP) de la Confédération et les coûts salariaux consentis pour l'administration de la pastorale des migrants. Ces coûts ont été évalués sur la base des pourcentages de poste effectifs résultant de l'enquête et en se fondant sur un salaire annuel moyen de CHF 135'000.- (y compris les cotisations de l'employeur) pour un poste à plein temps.

Graphique 6 : coûts de la pastorale des migrants par organisation

Charges financières globales en francs suisses (coûts de personnel et de matériel) liées à la pastorale des migrants en 2017



Source: socialdesign - enquête en ligne concernant la pastorale des migrants

Charge par membre de communauté linguistique

La charge par membre de communauté linguistique a été calculée à partir de deux éléments: d'une part, le nombre de catholiques par communauté linguistique et, d'autre part, la charge financière que représente chaque communauté linguistique. Toutes communautés linguistiques confondues, la charge moyenne par membre s'élève à environ CHF 30.- Dans la plupart des cas, le montant par tête oscille entre CHF 10.- et 100.-.

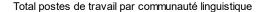
3.2.5 Personnel

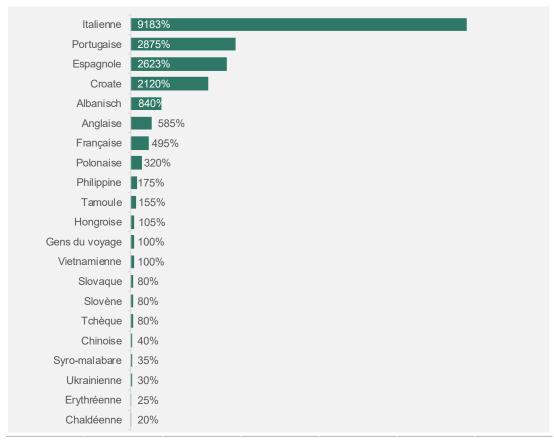
Dans le Graphique 7 figure le total des pourcentages de poste par communauté linguistique. L'enquête en ligne a posé la question du nombre des pourcentages de poste prévus pour des emplois fixes et rémunérés, autrement dit indépendamment des heures de travail effectives et de celles fournies à titre bénévole. Il s'agit principalement d'emplois pastoraux (prêtres, missionnaires, collaborateurs pastoraux, coordinateurs de communautés linguistiques

numériquement importantes), mais aussi de collaborateurs du secrétariat, pour l'entretien de locaux, de travailleurs sociaux ou d'organistes.

La communauté linguistique italienne est celle qui dispose du maximum de pourcentages de poste (91,8 emplois à plein temps), suivie par la communauté portugaise (28,7 emplois à plein temps) et la communauté espagnole (26,2 emplois à plein temps). Au total, selon l'enquête en ligne, dix communautés linguistiques disposent de personnel au niveau suisse dont le taux d'emploi correspond à plus de 100 pourcentages de poste. Aucune information concernant les pourcentages de poste n'a été fournie à propos de la communauté syro-malankare.

Graphique 7: pourcentages de poste par communauté linguistique⁵⁸





Source: socialdesign - enquête en ligne au sujet de la pastorale des migrants

Le personnel engagé par communauté linguistique tel qu'il résulte du Graphique 7 peut être mis en rapport avec le nombre de catholiques recensés par communauté linguistique. En moyenne, un poste à 100% dans le domaine de la pastorale des migrants est à disposition de 5'100 catholiques. Ce «taux de prise en charge pastorale» varie cependant considérablement, à savoir qu'un poste à temps complet existe pour un nombre de catholiques oscillant entre 1'000 et 10'000. Ni l'importance variable du nombre de membres des communautés linguistiques ni l'âge plus ou moins élevé de ces dernières n'expliquent un tel écart.

Dans le Graphique 7 figurent exclusivement les pourcentages de poste attribuables directement à une communauté linguistique. Cependant, au sein de diverses organisations, il existe des pourcentages de poste attribués au pilotage de la pastorale des migrants à l'échelon général. Ils sont présentés comme suit dans le tableau 9.

⁵⁸ On ne dispose d'aucune donnée concernant le pourcentage de poste relatif à la communauté linguistique syro-malankare.

Tableau 9 : pourcentages de poste pour le pilotage de la pastorale des migrants

Echelon	Pourcentages de postes
Echelon national	
migratio	180%
Echelon diocésain	
Diocèse de Bâle	122.5%
Diocèse de Lugano	50%
Diocèse de Saint-Gall	45%
Echelon supra cantonal	
Conférence régionale de Suisse centrale ⁵⁹	90%
Conférence régionale du nord-ouest de la Suisse ⁶⁰	25%
Conférence régionale de Suisse orientale ⁶¹	21%
Echelon cantonal	
Organisation ecclésiastique du canton de Zurich	280%
Organisation ecclésiastique du canton de Vaud	50%
Organisation ecclésiastique du canton de Berne	25%
Organisation ecclésiastique du canton de Zoug	15%
Organisation ecclésiastique du canton de Soleure	15%
Organisation ecclésiastique du canton de Thurgovie	7%
Organisation ecclésiastique du canton de Saint-Gall	7%

Constat

Le nombre de pourcentages de poste à disposition par communauté linguistique est variable. Il n'existe pas de critères concrets sur lesquels fonder la répartition des moyens en personnel.

Le pilotage de la pastorale des migrants a lieu par échelon de la vie de l'Eglise, mais varie aussi d'un diocèse, d'une région ou d'un canton à l'autre.

3.3 Appréciations qualitatives selon l'enquête en ligne

Au-delà de la fourniture de données quantitatives et autres informations factuelles, l'enquête en ligne a invité les personnes interrogées, à savoir les représentants des diocèses et des organisations ecclésiastiques cantonales, à faire part de leurs appréciations sur la situation actuelle. Dès lors, ce chapitre ne vise pas à refléter le point de vue des migrants ou des collaborateurs pastoraux actifs dans la pastorale des migrants.

3.3.1 Besoins de changement dans la pastorale des migrants

Pour les participants à l'enquête en ligne, le principal besoin de changement dans le domaine de la pastorale des migrants se situe au niveau de la coexistence entre les missions et les paroisses / unités pastorales (cf. Graphique 8). De même, une majorité de ceux-ci es-time très important de revoir le pilotage pastoral de la pastorale des migrants aux échelons diocésain et national, la pastorale des migrants à l'échelon local ainsi que l'organisation et le financement de la pastorale des migrants au niveau national. Concernant les autres points sur lesquels des questions ont été posées, une majorité de participants a également identifié au moins un faible besoin de changement.

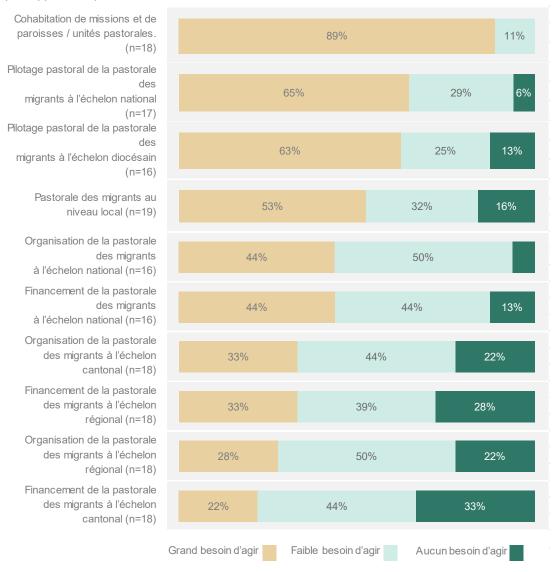
⁵⁹ Le financement est assuré quasi exclusivement par l'organisation ecclésiastique du canton de Lucerne.

⁶⁰ Le financement est assuré par l'organisation ecclésiastique cantonale d'Argovie. Il inclut également le pilotage des missions cantonales de l'organisation ecclésiastique du canton d'Argovie.

⁶¹ Le financement est assuré par l'organisation ecclésiastique cantonale de Thurgovie.

Graphique 8 : besoin de changement de la pastorale des migrants

Veuillez évaluer le besoin de changement en matière de pastorale des migrants par rapport aux points suivants:



Source: socialdesign - enquête en ligne au sujet de la pastorale des migrants

Le Tableau 10 résume les réponses à la question du besoin de changement en matière de pastorale des migrants données respectivement par les organisations ecclésiastiques cantonales et les diocèses. Il apparaît que les besoins identifiés par les unes et par les autres sont en partie semblables et en partie différentes:

- Tant les diocèses que les organisations ecclésiastiques cantonales discernent le principal besoin de changement au niveau de la coexistence entre les missions et les paroisses / unités pastorales.
- Les <u>organisations ecclésiastiques cantonales</u>, comparativement aux diocèses, estiment qu'en matière de pilotage pastoral de la pastorale des migrants le besoin de changement est un plus important au niveau diocésain.
- A l'inverse, les <u>diocèses</u> estiment, comparativement aux organisations ecclésiastiques cantonales, qu'il existe un besoin de changement plus important s'agissant du pilotage pastoral de la pastorale des migrants à l'échelon national ainsi que de la pastorale des migrants au niveau local.

Tableau 10 : besoin de changement de la pastorale des migrants selon les organisations

	Part des organisations ecclésiastiques cantonales ayant répondu (n = 15)			Part des diocèses ayant répondu (n = 4)		
Besoin d'agir (ba):	Fort ba	Faible ba	Aucun ba	Fort ba	Faible ba	Auncun ba
Coexistence des missions et paroisses / unités pastorales	86%	14%	0%	100%	0%	0%
Pilotage pastoral de la pastorale des migrants à l'échelon diocésain	69%	23%	8%	50%	50%	0%
Pilotage pastoral de la pastorale des migrants à l'échelon national	50%	33%	17%	100%	0%	0%
Pastorale des migrants à l'échelon local	47%	33%	20%	75%	25%	0%
Organisation de la pastorale des migrants à l'échelon national	42%	50%	8%	50%	50%	0%
Financement de la pastorale des migrants à l'échelon national	42%	42%	17%	50%	50%	0%
Organisation de la pastorale des migrants à l'échelon cantonal	36%	36%	29%	25%	75%	0%
Financement de la pastorale des migrants à l'échelon régional	36%	36%	29%	25%	50%	25%
Organisation de la pastorale des migrants à l'échelon régional	29%	50%	21%	25%	50%	25%
Financement de la pastorale des migrants à l'échelon cantonal	29%	36%	36%	0%	75%	25%

Constat

Il ressort de l'enquête en ligne qu'un besoin de changement est ressenti à tous les niveaux de la pastorale des migrants. Le plus fort besoin est identifié à l'échelon national ainsi que sur le plan local. L'enquête en ligne ne permet toutefois pas de déduire quels changements sont à viser concrètement.

3.3.2 Intégration de migrants au sein des autorités de droit public ecclésiastique

Selon l'enquête en ligne, la représentation des migrants dans les organes législatifs des corporations cantonales de droit public ecclésiastique se présente comme suit: sur les 18 organisations ecclésiastiques cantonales ayant répondu à la question, 6 connaissent une réglementation à portée obligatoire concernant la représentation des missions allophones au sein de leur synode. Selon les déclarations des personnes ayant donné les informations, il s'agit des normes ci-après:

- Organisation ecclésiastique du canton de Bâle-Campagne: les représentants sont proposés pour élection à la synode par les paroisses/ communes ecclésiastiques lors des assemblées de communes ecclésiastiques. L'élection a lieu au siège de la commune ecclésiastique à laquelle la personne proposée de représenter la mission appartient.
- Organisation ecclésiastique du canton de Bâle-Ville: les représentants des communautés allophones sont élus conformément aux dispositions prévues par la constitution ecclésiastique et les règlements en vigueur au sein des paroisses.
- Organisation ecclésiastique du canton de Berne: un siège permanent au synode est réservé pour chacune des quatre missions les plus importantes. Cette pratique sera

toutefois supprimée dès 2020. En contrepartie une commission parlementaire des allophones sera mise sur pied à compter de cette même année.

- Organisation ecclésiastique du canton de Lucerne: un membre du synode par fraction est représenté au sein de l'assemblée des délégués de la pastorale des migrants. Le canton de Lucerne a adopté une loi régissant spécifiquement la pastorale des migrants.
- Organisation ecclésiastique du canton de Neuchâtel: lors de la constitution du synode, les missions sont prises en considération à l'instar des paroisses indigènes.
- Organisation ecclésiastique du canton de Vaud: les cinq missions cantonales officielles sont représentées à l'assemblée générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud par des délégués jouissant du droit de vote.

Pour les douze autres organisations ecclésiastiques cantonales, il n'existe aucune réglementation à portée obligatoire comme l'expliquent les réponses données dans l'enquête en ligne. Celles-ci sont résumées dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : organisations ecclésiastiques cantonales sans règlementation à caractère obligatoire

Organisation ecclésiastique cantonale	Réponses extraites de l'enquête en ligne
AG, SG, ZH	Il existe un droit de vote et d'éligibilité reconnu aux étrangers.
NW, AI	Aucune mission allophone n'a de siège sur le territoire cantonal.
JU, ZG	Une réglementation à ce propos n'a jamais fait l'objet de débats.
SH	Les membres des communautés allophones sont recrutés via un questionnaire ciblé.
TG	Un changement des bases juridiques est prévu pour 2022: il prévoit que les missions allophones seront approchées lors de l'établissement des listes des candidats à l'élection au synode.
FR	Des tentatives d'intégration des diverses communautés linguistiques au sein du synode seront mises sur pied, mais sans l'instauration d'un régime contraignant.
UR	Aucune règlementation ne régit la représentation des missions au sein de l'organe législatif. Un membre de l'exécutif est chargé d'assurer la liaison avec la pastorale des migrants et de représenter les préoccupations et affaires touchant ce domaine devant le législatif.
SO	Aucune information supplémentaire fournie

Il convient de prendre en considération le fait que les étrangers disposent aussi souvent d'un droit de vote et d'éligibilité aux organes de droit public ecclésiastique existants⁶², comme c'est le cas dans les cantons d'Argovie, de Saint-Gall et de Zurich. Ces membres étrangers de l'Eglise catholique sont mis sur pied d'égalité avec ceux de nationalité suisse. Un aperçu du droit de vote et d'éligibilité au sein des organisations ecclésiastiques cantonales reconnu aux étrangers figure dans le Tableau 22 de l'Annexe.

Les structures de droit public ecclésiastique sont organisées à l'image des structures étatiques de la Suisse, soit selon un schéma comportant trois échelons: local (communes ecclésiastiques/paroisses), cantonal (organisations ecclésiastiques cantonales) et national (Conférence centrale). Parallèlement, les organisations ecclésiastiques cantonales situées sur les territoires des diocèses de Coire et de Bâle sont fédérées entre elles (au sein de la conférence des Eglises cantonales du diocèse de Bâle et de la conférence de Biberbrugg pour le diocèse de Coire, cf. Kosch / Zimmer 2010). Les organisations ecclésiastiques cantonales disposent chacune, également à l'instar du système étatique suisse, d'un organe exécutif, d'un organe législatif et, pour certaines d'entre elles, d'un organe judiciaire. Les noms qui leur sont donnés diffèrent selon les organisations ecclésiastiques cantonales. L'exécutif est désigné parfois par les termes de conseil (synodal), de comité exécutif, etc., le législatif par ceux de synode, d'assemblée (ecclésiastique), etc., et l'organe judiciaire par ceux de commission juridictionnelle, commission de recours, etc. Un tableau complet de la terminologie en vigueur au sein des organisations ecclésiastiques cantonales de l'Eglise catholique romaine en Suisse figure dans un document publié par l'Université de Fribourg à l'adresse: https://www.rkz.ch/fileadmin/user-upload/Dokumente/3. Kirche und Recht/3.2 Gutachten Dokumentation/3.2.20100217 Bezeichungen kantonalkirchliche Gremien.pdf (31.07.2018).

Constat

Le droit reconnu aux étrangers de participer aux décisions est plus répandu au sein des organes de droit public ecclésiastique que ce n'est le cas dans les organes étatiques.

Diverses organisations ecclésiastiques cantonales connaissent des réglementations contraignantes concernant la participation des étrangers. Celles-ci diffèrent d'une organisation ecclésiastique cantonale à l'autre au niveau de leur aménagement.

Des différences très importantes existent également au niveau de l'exercice de ces droits de participation. En maints endroits, de nombreux membres de l'Eglise issus de la migration s'engagent au sein des organes de droit public ecclésiastique, tandis qu'ailleurs ils sont très peu actifs.

3.3.3 Attentes placées dans une future organisation de la pastorale des migrants

Les participants à l'enquête en ligne ont été invités à répondre à la question suivante: «Imaginez que, dans vingt ans, la pastorale des migrants corresponde à la vision que vous en avez actuellement ou à l'idéal que vous vous forgez à cet égard. Qu'est-ce qui serait différent par rapport à aujourd'hui?» Les réponses sont résumées ci-après. En simplifiant fortement celles-ci, on peut dégager l'évocation de trois types différents de future pastorale des migrants:

- a) organisation de la pastorale des migrants en missions
- b) organisation de la pastorale des migrants en missions à titre passager
- c) intégration de la pastorale des migrants au sein de la pastorale « indigène »

Sur les 21 organisations (ou les responsables au sein de celles-ci) qui ont répondu à cette question, dix peuvent être rangées dans le type a, deux dans le type b et sept dans le type c. Deux ne sont pas susceptibles d'être classées dans l'une ou l'autre des trois catégories.

Tableau 12: types de future pastorale des migrants par organisation

Vision	Organisations
Type a Organisation en missions	Diocèses de Bâle et de Saint-Gall, organisations ecclésiastiques des cantons de Thurgovie, Lucerne, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Zurich, Nidwald, Uri et Zoug
Type b Organisation en missions à titre passager	Diocèse de Sion, organisation ecclésiastique du canton de Schaffhouse
Type c Intégration	Diocèse de Lugano, organisations ecclésiastiques des cantons d'Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Ville, Berne, Soleure et Vaud

Type a : organisation de la pastorale des migrants en missions

La pastorale des migrants restera organisée en missions dans vingt ans. Toutefois sous une réserve: l'ensemble des visions de ce type envisagent une intégration plus forte des missions dans les structures locales. Cet objectif pourrait être atteint, par exemple, au travers d'une organisation des communautés linguistiques en paroisses personnelles ou en centres de compétence, ou encore via une intégration complète des collaborateurs pastoraux allophones au sein des unités pastorales. Cette intégration organisationnelle déboucherait sur une collaboration plus étendue entre les collaborateurs pastoraux des missions et ceux des paroisses locales. Dans le même temps, cela conduirait à un traitement sur pied d'égalité des offres pastorales des diverses communautés linguistiques mais aussi de la pastorale des migrants et de la pastorale des paroisses traditionnelles des points de vue financier et structurel.

Parmi les conditions à remplir pour renforcer une telle coexistence, on cite la nécessité pour les missionnaires d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue nationale concernée et des connaissances de la culture et de la mentalité suisses.

Type b : organisation de la pastorale des migrants en missions à titre passager

Selon cette conception de l'avenir de la pastorale des migrants, des missions pour la pastorale des allophones continueront à exister. Cela devra être le cas en particulier pour des communautés linguistiques nées relativement récemment à la suite de l'arrivée en nombre dans notre pays de personnes d'une nationalité ou d'une ethnie donnée. Dans ce cas, la possibilité doit être offerte de mettre sur pied le plus rapidement possible un service d'aumônerie aménagé en fonction des besoins spécifiques de la communauté linguistique concernée. Toutefois, à long terme, il conviendra de procéder à son intégration dans la pastorale locale. S'agissant de la réaction rapide à avoir face à l'avènement de nouvelles communauté linguistiques et de leur intégration progressive, une vision pastorale claire du quand et de la durée sera nécessaire.

Type c : intégration de la pastorale des migrants au sein de la pastorale « indigène »

Selon cette approche, il y a lieu de dissoudre les structures parallèles actuelles des missions et des paroisses, à savoir que la pastorale doit se dérouler exclusivement dans les paroisses locales. Une telle vision présuppose aussi, à tout le moins implicitement, que les migrants disposent de connaissances suffisantes de la langue nationale locale pour participer à la vie paroissiale et que les paroisses fassent montre d'ouverture pour accueillir en leur sein des personnes d'autres langues, cultures et traditions religieuses et les associent activement à l'aménagement de la vie ecclésiale.

Quelques réponses rangées dans le type c précisent que des services religieux dans d'autres langues ou plurilingues pourraient continuer à avoir lieu, toutefois en tant que complément à la vie ecclésiale normale qui se déroule dans les paroisses.

Autres points de vue sur la pastorale des migrants au futur

En outre, les résultats de l'enquête ont mis en évidence d'autres approches non susceptibles d'être rangées dans l'un des trois types dégagés, mais qui contiennent également des visions d'avenir :

- Il convient de créer des structures nationales et régionales comportant des représentants de la pastorale et des corporations de droit public ecclésiastique, au sein desquelles seraient réglées l'organisation de la pastorale des migrants et la répartition des moyens financiers nécessaires, cela à intervalles réguliers et de manière contraignante.
- Le nombre de missions allophones doit être réduit. Les missions dont l'existence est remise en cause sont, d'une part, les plus anciennes et, d'autre part, celles générant des charges importantes pas missionnaire (par exemple, de nombreux déplacements) alors que l'effectif des fidèles est faible.
- La pastorale des allophones doit être assurée à l'avenir par des collaborateurs pastoraux issus de la migration, engagés dans la pastorale paroissiale et aptes à se charger parallèlement des fidèles de leur langue et culture, de sorte qu'il n'y aurait plus ou quasi plus lieu de recruter des missionnaires à l'étranger.

Constat

Aucun consensus ne règne parmi les organisations interrogées s'agissant de leurs attentes à l'endroit de l'aménagement futur de la pastorale des migrants. De nombreux scénarios différents sont concevables.

3.3.4 Attentes des migrants catholiques à l'endroit de l'Eglise

Les participants à l'enquête en ligne ont été invités à formuler les attentes des migrants catholiques à l'endroit de l'Eglise catholique selon la perception qu'ils en ont. Il s'agissait d'une question ouverte à laquelle 19 organisations ont répondu. Les attentes les plus importantes ou le plus souvent citées sont énumérées ci-après par ordre de fréquence:

- <u>Langue et culture propres</u>: les migrants catholiques souhaitent bénéficier d'un encadrement assuré par un collaborateur pastoral dans leur langue maternelle, pouvoir exprimer leur foi dans cette même langue et cultiver leurs traditions nationales (12 mentions).
- Intégration réciproque: les migrants catholiques aspirent à des échanges et des rencontres avec les croyants indigènes ainsi qu'avec les paroisses locales. Cela n'est possible qu'à la condition que non seulement les migrants soient appelés à s'intégrer mais que les paroisses locales se montrent ouvertes. Une culture de l'accueil du côté des paroisses locales est souhaitée (8 mentions).
- <u>Visibilité</u>: les migrants catholiques désirent plus de visibilité (par exemple, dans le bulletin paroissial) et souhaitent que leurs préoccupations spécifiques soient prises au sérieux. Ils souhaitent ne pas devoir justifier leur existence (6 mentions).
- <u>Egalité de traitement:</u> les migrants catholiques attendent d'être traités sur pied d'égalité avec les autochtones au sein de l'Eglise, par exemple, au niveau de l'aménagement de la pastorale mais aussi en matière d'utilisation de locaux (2 mentions).

Constat

L'enquête a recueilli des appréciations portées de l'extérieur sur les attentes éventuelles des migrants catholiques. Aucune investigation n'a été menée sur le point de savoir si elles correspondaient à ce que pensent effectivement ces derniers. Dès lors, on ignore dans quelle mesure on a affaire ici aux aspirations d'une majorité de migrants catholiques et si des différences existent à cet égard entre les diverses communautés linguistiques.⁶³

⁶³ Des reflets importants de la conception que les responsables de communautés de migrants nourrissent d'eux-mêmes et de leurs attentes sont donnés dans Albisser / Bünker (2016).

3.3.5 Attentes placées dans un «Concept global de pastorale des migrants»

Les attentes que les participants à l'enquête en ligne placent dans le futur «Concept global de pastorale des migrants» sont élevées et multiples. La plus fréquente à être exprimée est celle que le concept contribue à une promotion de la collaboration, à savoir principalement entre la pastorale des allophones et celle des autochtones, mais aussi entre la CES et la Conférence centrale.

De même, le désir que des adaptations d'ordre organisationnel et conceptuel puissent être initiées via le «Concept global de pastorale des migrants» est souvent cité. Ces changements devront conduire à la mise en place de structures limpides, fonctionnelles et simples, et à des compétences bien définies. Le «Concept global de pastorale des migrants» en tant que tel devra se distinguer par sa clarté et sa focalisation sur l'avenir.

Le souhait est manifesté qu'une réflexion soit menée sur la manière dont on pourrait intégrer (plus fortement) les missions dans les structures ecclésiales existantes (paroisses, unités pastorales, etc.). En tout état de cause, il conviendra de définir des critères concernant la fixation du moment judicieux d'une telle intégration. Le vœu est aussi exprimé que l'on aborde la question des processus / procédures à envisager pour l'organisation de la pastorale de communautés linguistiques nouvellement apparues, même si le sujet est moins mis en avant que celui de l'intégration des communautés existantes.

A plusieurs reprises, le Service migratio est mentionné. Du fait du «Concept global de pastorale des migrants», celui-ci devrait gagner en marge de manœuvre et pouvoir agir au niveau national en tant que centre de compétence et que plaque tournante pour l'échange d'expériences.

Constat

Un consensus existe sur la nécessité d'un «Concept global de pastorale des migrants», mais pas sur son étendue, son aménagement et les objectifs de fond qui lui sont assignés.

4 Forces et faiblesses, chances et risques de la pastorale des migrants en Suisse aujourd'hui

Dans le cadre de la première séance du groupe de pilotage, un tableau des forces et faiblesses actuelles de la pastorale des migrants en Suisse ainsi que des chances et risques qu'elle recèle a été dressé en tenant compte des travaux préalables accomplis. Le groupe de pilotage du projet a adopté lors de sa séance du 22 août 2018 la synthèse ci-après des débats intervenus.

Tableau 13: Forces et faiblesses de la pastorale des migrants dans sa forme actuelle

Forces Faiblesses Vie ecclésiale Vie ecclésiale Existence de communautés de mi-Tendance de chaque communauté à se pogrants/missions auxquelles ses membres ser en défenseur de ses «origines relis'identifient fortement et, partant, participent gieuses» et de sa vision de l'Eglise, et à déde près à leur vie nigrer et/ou à ignorer les autres, ou encore à se voir obligée de se confronter à des Le bénévolat est très répandu au sein des questions jugées pénibles communautés de migrants Déclin du sens communautaire au sein de la Dans le cadre de l'Eglise, des bénévoles, population indigène des membres de groupements spirituels ainsi que des religieux se mettent au ser-Dans le cadre même de la pastorale des mivice des migrants, cela parallèlement aux grants, on tend à défendre ce qui a existé missionnaires et aux institutions ecclésiales jusqu'ici et à ne laisser aucune place à de nouveaux groupes de migrants Au-delà des missions et des paroisses locales, il existe d'autres lieux importants pastoralement parlant qui attirent aussi bien les fidèles «indigènes» que les migrants (par exemple, lieux de pèlerinage) La forte identification des migrants aux missions auxquelles ils sont rattachés contribue également à l'intégration de ces personnes en Suisse sur le plan général Concept Concept Existence d'une vision concordante de la On déplore l'absence d'un concept global CES et de la Conférence centrale concerconvaincant, nant qui repose sur une large base et donne l'importance cruciale de la pastorale des à la pastorale des migrants sa légitimité migrants dont on puisse tirer des déductions pour la nécessité d'un concept global les décisions pastorales, organisationnelles et financières à prendre dans les

- Promotion d'une catéchèse de plus en plus interculturelle afin de favoriser la coexistence entre locaux et migrants
- L'Eglise catholique a le profil d'une organisation internationale défendant la cause des migrants en situation précaire (p.ex. demandeurs d'asile, sans-papiers)
- La diversité culturelle des catholiques en Suisse prouve que l'Eglise est, chez nous, beaucoup moins monolithique qu'on ne l'imagine souvent
- cas particuliers
- La durée qu'est appelée à revêtir dans notre pays l'importance de la pastorale des migrants et de la problématique de la migration est sous-estimée; la conscience de ce que cette pastorale constitue une tâche clé de l'Eglise n'est pas suffisamment aiguë
- Une notion reste floue: qu'entend-on par «migrant»? De nombreux termes («mission», «missionnaire») ont une connotation surannée

Organisation et finances

- Au niveau de la collaboration entre missions et entités paroissiales locales
 - il se fait déjà beaucoup de bonnes choses
 - le besoin d'agir est reconnu
- Les communautés de migrants, en tant que groupements d'individus, peuvent avoir valeur d'exemple pour le développement de nouveaux modèles de vie ecclésiale

Organisation et finances

- Les structures organisationnelles de l'Eglise sont complexes et mettent à contribution de nombreux acteurs
- Les flux financiers et la répartition des fonds entre les divers niveaux de la vie de l'Eglise (communal/local – cantonal/régional – supra cantonal/national) manquent de clarté
- Comparativement aux fidèles des paroisses locales/communes ecclésiastiques, les membres des communautés de migrants

Forces	Faiblesses
détachés de l'aspect territorial en tant qu'élément premier Des moyens financiers très importants sont affectés à la pastorale des migrants	sont moins à même d'influencer les décisions touchant le personnel ecclésial et le financement de l'Eglise (souveraineté en matière de budget et droit d'élection des prêtres)
	 D'un autre côté, les membres des commu- nautés de migrants exploitent insuffisam- ment les possibilités existantes d'exercer une influence.
Personnel ecclésial Il existe déjà des exemples positifs, notamment de prêtres ayant deux emplois à temps partiel, à savoir l'un au sein des structures ordinaires et l'autre dans le cadre d'une mission	Personnel ecclésial Faible estime pour les «prêtres étrangers», qu'il s'agisse des missionnaires ou de ceux engagés pour la pastorale indigène Gestion du personnel péchant par manque de clarté: les compétences en matière de recrutement, de conduite ainsi que d'initiation à la tâche/encadrement des prêtres étrangers sont floues (y c. celles de l'évêque qui les envoie) La durée aléatoire du séjour des missionnaires a des conséquences sur les possibilités d'investir dans leur formation continue Les connaissances linguistiques insuffisantes des missionnaires et leur sens peu
	développé de la collaboration nuisent à la réputation de la pastorale des migrants Certains prêtres «indigènes» sont dénués de compétences interculturelles et nourrissent des préjugés

Les forces et les faiblesses évoquées plus haut de la pastorale des migrants sous sa forme actuelle sont axées sur les thèmes de réflexion exposés. Quant aux chances et risques traités ci-après, il s'agit des facteurs susceptibles d'avoir des effets négatifs ou positifs sur les évolutions futures de la pastorale des migrants.

Tableau 14 : chances et risques recelés par une future pastorale des migrants

Chances

- Reconnaissance de ce que les activités de l'Eglise dans le domaine de l'intégration/de la prise en charge des réfugiés constituent un engagement important
- Mise en évidence de ce que le message chrétien et la foi catholique reposent sur la conviction que tous les humains sont des enfants de Dieu, quelles que soient leur langue et leur origine
- Potentiel de ressources futures offert par les prêtres, collaborateurs pastoraux, catéchistes et laïcs issus des communautés de migrants
- Solutions pragmatiques possibles grâce à la forte autonomie aux échelons local et cantonal
- Les expériences positives dans le domaine de l'interculturalité (par exemple, en matière de cuisine, de culture et de voyage) contribuent au développement de rapports positifs avec les immigrés et à l'adoption d'une attitude de curiosité à leur égard
- L'immigration est reconnue comme une chance des points de vue tant sociétal qu'économique

Risques

- Détérioration des conditions-cadres financières des Eglises
- Divergences d'opinion sur la politique en matière de migration, notamment image purement négative nourrie du phénomène de la migration
- Frein à la mise en place de bonnes solutions pastorales dû à la législation (contingentement des migrants, exigences posées aux personnes responsables de l'encadrement religieux)
- Adoption difficile en raison du fédéralisme de solutions d'avenir coordonnées visant l'instauration d'un cadre uniforme
- Réputation de migratio et de la pastorale des migrants durablement entachée par des problèmes hérités du passé
- Incapacité des missionnaires et des migrants de comprendre le «système dualiste» de l'Eglise en Suisse et risque qu'ils le ressentent comme pas vraiment catholique, voire «menaçant» lorsqu'il est question de finances

Constat

Il ressort des débats qui se sont déroulés au sein du groupe de pilotage que la pastorale des migrants sous sa forme actuelle recèle un grand nombre de forces, mais aussi de faiblesses. C'est dans le domaine de préoccupation du «Personnel» surtout que les faiblesses évoguées dominent manifestement.

Au niveau des chances recelées par la pastorale des migrants, l'enrichissement culturel de l'Eglise catholique en Suisse est particulièrement souligné. S'agissant des risques, ceux discernés concernent surtout les conditions-cadres institutionnelles et financières.

5 Conclusions

Les conclusions ci-après résument les principales observations faites et mettent en évidence les points nécessitant d'être clarifiés. Elles sont basées sur la présente enquête menée à propos de la situation actuelle de la pastorale des migrants ainsi que sur les discussions intervenues au sein du comité de pilotage et d'organismes de la CES et de la Conférence centrale. De même, des idées ainsi que des informations de fond tirées d'ouvrages et autres matériaux répertoriés dans le rapport ont été prises en considération, toutes sources dûment citées.

5.1 Observations générales

La diversité en tant que caractéristique fondamentale de l'Eglise catholique

L'Eglise catholique est marquée du sceau de la diversité. Tous les baptisés catholiques en font partie sur pied d'égalité. Environ un tiers des fidèles catholiques en Suisse sont issus de la migration. Ces derniers ne constituent pas un groupe homogène. Loin de là, ils sont le reflet de la diversité de l'institution. Aussi, la pastorale des migrants s'adresse à des personnes immigrées en Suisse pour les raisons les plus diverses et vivant dans notre pays durablement ou passagèrement dans des conditions plus ou moins stables, quand ce n'est précaires.

La pastorale des migrants est une composante fondamentale de l'Eglise catholique. Elle est assurée par des structures pastorales créées spécialement pour elle, tout en étant présente dans la pastorale générale (au sens d'une tâche transversale). La pastorale des migrants fait partie de l'Eglise catholique en tant qu'institution à la vie caractérisée par la diversité et des besoins multiples à satisfaire. Une approche lucide de la pastorale des migrants offre une chance de prendre mieux conscience de la coexistence entre les fidèles et de renforcer cette dernière de même que de promouvoir une cohabitation empreinte de respect mutuel et d'ouverture.

Dans la notion de «pastorale des migrants» sont inclus aussi des domaines de préoccupation intéressant la société en général et dans lesquels l'Eglise catholique s'implique, telles les questions de politique migratoire (au-delà de l'aumônerie des demandeurs d'asile dans les centres d'enregistrement et de procédure). A noter que l'engagement de l'Eglise dans les questions de politique migratoire, dont la responsabilité est confiée en partie à Justice et Paix et aux œuvres d'entraide de l'Eglise, ne fait pas partie du projet de «Concept global de pastorale des migrants».

Les paroisses et missions en tant que lieux premiers de coexistence et de cohabitation

Les paroisses/unités pastorales et les missions locales jouent un rôle central pour les individus et l'aménagement de la vie ecclésiale au quotidien. Ici, on a affaire à des expériences bien concrètes vécues et à des relations humaines développées au sein même de communautés (indigènes et linguistiques) existantes ainsi qu'entre celles-ci. Et lorsqu'on parle d'offres pastorales spécifiques pour les migrants, ce sont 110 missions totalement différentes, des rencontres en de multiples lieux et des services religieux et manifestations communautaires variés qu'il faut avoir à l'esprit.

Mise en œuvre de la pastorale des migrants : le rôle des diocèses, des organisations ecclésiastiques cantonales, de l'Office migratio et de ses coordinateurs

Au niveau des diocèses, il appartient aux directions diocésaines de se prononcer sur le bienfondé, les besoins et l'organisation de la pastorale des migrants. Elles sont responsables du
recrutement, de l'engagement et de l'encadrement des collaborateurs pastoraux. Pour l'acomplissement de leurs tâches, elles bénéficient du soutien de migratio, avec des différences selon les diocèses et les coordinateurs existants. Dans le cas de communautés linguistiques
numériquement importantes, l'appui est assuré par les coordinateurs de migratio actifs à
l'échelon national ou directement par le directeur national de migratio en l'absence de coordinateurs nationaux. L'aide apportée aux diocèses par migratio et les coordinateurs porte également sur des questions de planification pastorale et des sujets de préoccupation spécifiques.

migratio a la responsabilité des missions actives à l'échelon supra diocésain, des offres dans le domaine de la pastorale des migrants ainsi que des questions de fond et de planification qui se posent à ces égards à l'échelon national. L'essentiel du financement de la pastorale à l'échelon national et des coordinateurs est assuré par la Conférence centrale. L'affectation de ces sommes est arrêtée sur la base des réglementations régissant le cofinancement CES-Conférence centrale.

Les organisations ecclésiastiques cantonales jouent un rôle important au niveau de l'organisation et du financement de la pastorale des migrants. Au-delà de la fourniture de moyens financiers, elles mettent à disposition également les infrastructures nécessaires. En tant qu'employeurs des collaborateurs au service de la pastorale des migrants, elles assument des

tâches importantes au niveau de leur engagement et de l'initiation à leurs activités. Elles apportent leur soutien aux responsables pastoraux sur les plans de la conduite et de l'administration du personnel. Dans cette tâche, la création de structures utiles à la vie et adaptées aux besoins et la coopération avec les responsables pastoraux (missionnaires, coordinateurs / migratio et direction diocésaine) occupent une place primordiale.

Intégration structurelle et allocation de fonds pour la pastorale des migrants

Si l'organisation de la pastorale des migrants est calquée en partie sur les structures de droit public ecclésiastique et les structures pastorales en vigueur en Suisse, elle s'en écarte toute-fois sur certains points. De ce fait, elle présente des aspects peu clairs et se caractérise par des éléments variables difficiles à comprendre pour les tiers et qui sont liés à l'histoire. Il s'agit des différences :

- entre les structures de droit public ecclésiastique et pastorales traditionnelles et celles propres à la pastorale des migrants
- entre les structures et les offres destinées aux diverses communautés linguistiques.

Les structures dualistes de l'Eglise catholique en Suisse déjà compliquées en elles-mêmes n'en sont dès lors que plus complexes, ce qui donne à penser que des mesures de simplification et davantage de clarté seraient indiqués. Dans le contexte de l'intégration structurelle, il convient de considérer aussi la question des fonds alloués pour la pastorale des migrants: l'importance des sommes mises à disposition pour ce domaine de la pastorale en général et/ou pour les diverses communautés linguistiques est variable et ne répond pas à des critères clairs et logiques. De même, il arrive que l'on ne comprenne pas ou que certains acteurs ne discernent pas ce qui relève ou ne relève pas des tâches nationales, et les raisons de cette situation.

Observations générales

Conclusions et remarques à propos d'une poursuite de la procédure dans le cadre du projet ou en dehors de celui-ci

- Dans la poursuite du traitement de la question de la pastorale des migrants, il y aura lieu de tenir dûment compte tant des réalités de l'Eglise catholique en Suisse que des multiples visages de la pastorale des migrants. La complexité et l'hétérogénéité sont destinées à marquer durablement la réalité ecclésiale helvétique.
- Des expériences de vie communautaire dans la foi et des offres pastorales dans sa langue maternelle sont importantes pour la vie communautaire et spirituelle de nombreux migrants.
- La sensibilité des paroisses au phénomène de la migration est variable. De leur côté aussi, les missions manifestent une ouverture qui n'est pas toujours la même à l'égard d'une coopération avec les paroisses et les collaborateurs pastoraux au sein de leur aire d'activité. Globalement, il y a lieu de promouvoir une coexistence plus étroite (collaborer) et une cohabitation plus lucide (complémentarité) entre paroisses et missions. Au sein des paroisses ainsi que dans l'esprit de leurs collaborateurs pastoraux, on renforcera la conscience de l'importance que de nombreux membres de communautés linguistiques attachent au fait de vivre et d'organiser certains actes pastoraux dans le cadre de ces dernières. Au sein des missions et dans l'esprit de leurs collaborateurs pastoraux, une compréhension des spécificités de l'Eglise locale en tant que forme légitime de vivre la foi catholique est à stimuler.
- Une désimbrication et une clarification des tâches et compétences en matière de pastorale des migrants, cela entre les divers niveaux et acteurs impliqués, sont indiquées.

Observations générales

Conclusions et remarques à propos d'une poursuite de la procédure dans le cadre du projet ou en dehors de celui-ci

→ Parallèlement, il convient de faire la lumière sur la question des moyens financiers: quels fonds doivent aller à qui et selon quelle procédure de décision et d'attribution?

5.2 Diversité de la réalité pastorale: un problème ou une chance?

La pastorale des migrants fait partie chez nous de l'Eglise catholique en Suisse (et non pas de l'Eglise catholique des pays d'origine des migrants). A l'instar de l'Eglise catholique à travers le monde qui, tout en étant une, présente des formes d'expression multiples (et c'est sa caractéristique théologique), l'Eglise en Suisse, dans son unité, est également marquée du sceau de la diversité.

La pastorale des migrants ne reflète pas une réalité uniforme. Chaque mission a son propre caractère, comme il en va de chaque paroisse locale. Les missions sont en outre marquées par le fait que les communautés linguistiques s'inscrivent sur des toiles de fond différentes, notamment sur le plan historique. Au sein même des communautés linguistiques, la diversité peut également être considérable. Ainsi, les membres des communautés de migrants francophones, anglophones ou hispanophones proviennent de multiples pays et continents. De leur côté, les paroisses locales sont aussi très bigarrées dans la mesure où, en maints endroits, de nombreux catholiques issus de la migration et aux origines très diverses participent à leur vie.

De nombreux sujets en lien avec la pastorale des migrants suscitent des opinions axées aussi bien sur les problèmes que les chances recelés. Cela est lié notamment à des visions divergentes concernant l'état d'avancement de la poursuite du but visé. A ce propos, il n'y a pas de points de vue uniformes. Les résultats de l'analyse de la situation actuelle et notamment des forces et des faiblesses indiquent qu'un changement de paradigme s'impose, lequel est déjà partiellement en cours. A cet égard, la question de savoir comment concilier des pratiques différentes dans la pastorale au quotidien permet de mettre concrètement le doigt sur la problématique. Les exemples suivants (classés par actes pastoraux fondamentaux) servent à montrer quelles questions concrètes suscitent encore des divergences d'opinions et à propos desquelles des visions d'avenir axées sur les ressources et les chances pourraient être développées :

- Témoignage de la foi / annonce de l'Evangile, par exemple, forme et contenu des homélies, sens attribué aux cours de religion allophones, à la catéchèse complémentaire ou encore aux cours de religion généraux prenant en compte la migration, préparation à la confirmation séparée pour chaque communauté linguistique ou non ?
- Liturgie, notamment tâches confiées à des agents pastoraux laïcs, pèlerinages, solennités et processions, liturgie et rites, chants et chœurs, première communion, importance accordée à la confession
- Diaconie, par exemple, place accordée aux visites à domicile et aux familles, travail auprès des jeunes, projets pour des groupes en Suisse et à l'étranger
- Coinonie, par exemple, contributions de la pastorale indigène et de la pastorale des migrants lors de fêtes communes, de projets communs d'intégration et à caractère social

Un changement de paradigme, à savoir passer d'une vision axée sur les problèmes à une approche ciblée sur les chances, permettrait non seulement de mieux tenir compte de la diversité linguistique mais encore de la diversité des réalités de la vie, de la culture et des traditions des catholiques et de leurs communautés. Il offrirait parallèlement l'avantage de renforcer la conscience d'appartenir à la même Eglise dispersée dans le monde entier. Une telle unité dans la diversité engendre immanquablement des tensions, des visions divergentes et de besoins différents. Gérer cette réalité requiert de la délicatesse et de la sensibilité à l'endroit des différences propres aux minorités linguistiques.

Diversité de la réalité pastorale : un problème ou une chance?

Conclusions et remarques à propos d'une poursuite de la procédure dans le cadre du projet ou en dehors de celui-ci

- Viser un changement de paradigme, à savoir passer d'une vision axée sur les problèmes à une approche ciblée sur les chances, requiert de faire la lumière sur l'impact recherché et les manières de procéder.
- ➡ Le travail de changement est à organiser autour d'une sensibilité aux différences et d'une orientation sur les chances : la reprise de caractéristiques propres à des groupes linguistiques, à des rites ou à la pastorale locale peut être considérée comme un enrichissement réciproque et une source d'inspiration (et non pas comme une perte) dans le dialogue mutuel visant la poursuite du développement commun de l'Eglise catholique en Suisse.

5.3 Modèles d'avenir et évolutions possibles des missions

Lorsqu'on parle de « l'» avenir de «la» pastorale des migrants en Suisse, il faut avoir à l'esprit la diversité extrêmes des évolutions que sont susceptibles d'avoir les 110 missions actuelles dans leur propre contexte. La situation peut différer

- selon le contexte linguistique/culturelle: les fidèles de langue portugaise souhaitent d'autres prestations de service que ceux parlant croate
- selon les diocèses, les régions linguistiques ou selon que l'on se trouve en milieu urbain ou à la campagne
- selon la taille, la durée de la présence et le degré d'ancrage de la communauté linguistique en Suisse
- selon le statut du personnel occupé à l'échelon local dans la mission ainsi que dans la/les paroisse/s locale/s
- au gré des besoins spirituels et des pratiques liées à divers rites
- au gré de la situation économique et socio-culturelle (marché du travail / contingents)
- au gré des différentes réglementations régissant les rapports entre l'Etat et les Eglise ainsi que de la force financière des cantons et des régions.

Au fil de la présente analyse de la situation actuelle de la pastorale des migrants, des exemples de coexistence et de cohabitation entre missions et structures pastorales existantes ont été mentionnés à différentes occasions comme des «good practices» possibles. Parallèlement, il a été constaté qu'il n'était pas envisageable, dans le cadre de cette analyse, d'obtenir une vue d'ensemble des modèles d'organisation des missions et de leur collaboration avec les paroisses.

Au-delà du fait que les critères permettant de qualifier un modèle donné de good practice ne sont pas clairs, il apparaît plutôt difficile, à l'échelon diocésain, de décréter les modèles ou les good practices proposés comme des voies à suivre. Cela risquerait d'engendrer une réaction primaire de refus à l'échelon local («chez nous, ce n'est pas pareil») et ne favoriserait pas le développement de solutions adaptées aux situations.

L'enquête en ligne confirme qu'il n'existe pas aujourd'hui de consensus sur la forme idéale d'organisation que devrait revêtir la pastorale des migrants au futur. En particulier, une appréciation différente est portée sur le point de savoir si la pastorale des migrants devrait demain encore être organisée en missions. Au nom du principe de la diversité et de la prise en compte des besoins variés des fidèles, il saute aux yeux qu'il convient de respecter en tout état de cause ce qui a déjà vu le jour et l'aspiration au maintien de groupes et de communautés dans lesquels la vie ecclésiale, en particulier l'offre de services religieux et pastoraux dans sa propre langue et culture, sont possibles. De la sorte, il y aura probablement à l'avenir encore un grand nombre de modèles d'organisation de la pastorale des migrants fonctionnant en parallèle.

A l'échelon de la direction et du pilotage de la pastorale des migrants, l'autonomie des diocèses pour ce qui est de la CES et le fédéralisme en vigueur s'agissant de la Conférence centrale laissent une marge de manœuvre pour la prise en compte et le traitement des particularismes locaux. Toutefois, ces deux caractéristiques restreignent la possibilité d'une planification et d'un pilotage uniformes sur la base de concepts mis au point au niveau national.

Modèles d'avenir et évolutions possibles des missions

Conclusions à propos d'une poursuite de la procédure dans le cadre du projet ou en dehors de celui-ci

- L'avenir de la pastorale des migrants se joue à l'échelon local dans les contextes situationnels différents des 110 missions existantes et au sein des paroisses ou unités pastorales concernées. Le point de départ d'évolutions possibles (qui ont en partie déjà démarré) réside dans les communautés locales où les opportunités et données spécifiques jouent un rôle décisif.
- ➡ Le travail doit être conduit primairement conformément au principe de subsidiarité et dans le cadre de canaux et processus existants. Un pilotage limité peut avoir lieu au travers de l'échelon diocésain au sein des groupes linguistiques (via les coordinateurs) ou sur le plan administratif à l'échelon cantonal.
- S'agissant de l'échelon national, il convient de clarifier pour quelles structures et à quelles fins des directives sont à formuler par la CES et la Conférence centrale à ce niveau.
- Dans le cadre du projet de «Concept global de pastorale des migrants», il conviendra de procéder à des investigations sur des alternatives juridiques possibles de droit canonique et de droit public ecclésiastique pour l'organisation de la pastorale des migrants ainsi que concernant le statut au regard du droit canonique des collaborateurs pastoraux responsables.
- ⇒ De même, des variantes et des recommandations concernant une modernisation de concepts de «mission» et de «missionnaire» doivent être mises au point.

5.4 Sensibilisation des personnes actives dans la pastorale traditionnelle et dans celle des migrants

La présente enquête sur la situation actuelle de la pastorale des migrants révèle qu'une coexistence plus étroite de la pastorale locale et de celle des migrants est considérée comme un objectif souhaitable et important. Cela transparaît tant dans les conceptions formulées à propos de l'organisation future de la pastorale des migrants – certes avec des différences significatives s'agissant du degré de coexistence à viser au futur (cf. chiffre 0) – que dans la question des besoins de changements touchant la pastorale des migrants où le plus important d'entre eux est jugé résider dans la coexistence de missions et de paroisses / unités pastorales (cf. chiffre 3.3.1). Selon l'analyse des forces et des faiblesses effectuée par le groupe de pilotage, il se fait déjà beaucoup de bonnes choses au quotidien au niveau de la collaboration entre les communautés locales et les missions, mais l'on constate aussi un besoin d'agir (cf. chapitre 4).

Au-delà du souhait d'une coexistence plus étroite, le désir de pouvoir continuer de cultiver (dans sa langue maternelle) ses propres traditions (pastorales) demeure. Il est permis de présumer que ce vœu est nourri non seulement par les migrants mais encore par les catholiques, assistant aux services religieux dans la communauté locale.

L'analyse de la situation actuelle fait apparaître que l'aspiration à une coexistence plus étroite existe, mais ne révèle pas avec quelle intensité ce rapprochement est déjà vécu et au travers de quelle(s) mesure(s) il pourrait être renforcé.

Une coexistence plus étroite suppose une compréhension mutuelle accrue des besoins et des aspirations des uns et des autres. L'encouragement de cette compréhension, notamment au travers de la formation de base et de la formation continue des collaborateurs pastoraux ou de projets entrepris dans ce but suppose toutefois la mise à disposition de moyens financiers suffisants.

Sensibilisation des personnes actives dans la pastorale traditionnelle et dans celle des migrants

Conclusions à propos d'une poursuite de la procédure dans le cadre du projet ou en dehors de celui-ci

- Les résultats tirés du projet de «Concept global de pastorale des migrants» doivent être intégrés de manière ciblée dans les offres de formation de base et de formation continue proposées aux collaborateurs pastoraux.
- Il y a lieu de faire la lumière sur la manière dont les compétences interculturelles et le plurilinguisme sont susceptibles d'être promus de manière ciblée chez les collaborateurs pastoraux et les autres collaborateurs actifs dans la pastorale locale et au sein des missions.
- Il y a lieu de faire la lumière sur les formations obligatoires à mettre sur pied afin de favoriser l'avènement d'une pastorale ouverte au phénomène migratoire. Ces offres devront contribuer à la compréhension du mode de fonctionnement des missions actuelles. Elles proposeront également des pistes sur la manière dont les responsables de la pastorale traditionnelle peuvent aider les paroisses à coexister plus étroitement avec les missions et cohabiter de propos délibéré avec elles, ainsi que sur la façon dont il convient d'aborder les migrants et les réfugiés sur le plan pastoral.
- Il y a lieu de clarifier le point de savoir si et à quelle hauteur des moyens financiers peuvent être mis à disposition pour la promotion de la compréhension mutuelle et le renforcement des liens de coexistence. Il s'agira aussi de faire la lumière sur la manière concrète dont de tels fonds pourront/devront être affectés, cela dans quelle étendue et au travers de quelles organisations. Dans ce travail de réflexion, il conviendra de veiller au fait que les paroisses locales sont financées en première ligne par les impôts ecclésiastiques versés aux communes ecclésiastiques/paroisses alors que les missions sont financées par des fonds des organisations ecclésiastique cantonales.

5.5 Focalisation du mandat de l'Office migratio sur les tâches pastorales

Demain encore, il se trouvera des tâches et questions en lien avec la pastorale des migrants devant être traitées aux échelons supra diocésain, national, voire, dans une moindre mesure, international. Aussi, un organisme, tel l'actuel Office migratio, continuera à répondre à une nécessité. Sur la base de ce constat, la CES a estimé qu'il convenait de renforcer cette structure de manière adéquate et de la doter des moyens voulus.⁶⁴

Il ressort de l'enquête en ligne que deux tiers des participants à celle-ci ont identifié un besoin important de changement au niveau du pilotage pastoral de la pastorale des migrants, cela à l'échelon national et diocésain. Par ailleurs, il est relevé au chiffre 2.4.1que, dans la structure organisationnelle actuelle de la pastorale des migrants, l'Office migratio assume, parallèlement à la mission essentielle qui lui est confiée dans le domaine pastoral, des tâches à caractère administratif et financier qui sont normalement accomplies par des organes de droit public ecclésiastique (communes ecclésiastiques / paroisses, organisations ecclésiastiques cantonales et Conférence centrale). Une désimbrication des activités menées par l'Office migratio et sa focalisation sur des problématiques pastorales sont à viser. De telles

⁶⁴ Cf. la décision de la CES arrêtée lors de sa 315e assemblée ordinaire des 7 et 8 mars 2017, laquelle confirme la conclusion tirée de l'enquête menée par le groupe de travail en charge du développement futur de la pastorale des migrants (AG-WeMig) (cf. chiffre 6.1 de l'Annexe).

mesures offriraient en effet une chance de recentrer plus fortement le mandat de l'Office migratio sur des tâches et questions pastorales et de réévaluer les ressources à sa disposition. Dans le même temps, il y aurait lieu de clarifier si les tâches à caractère administratif et financier que l'Office accomplit aujourd'hui sont susceptibles d'être transférées – et, si oui, à quelle(s) organisation(s) – et de s'interroger sur les conséquences d'une nouvelle répartition des domaines de tâches.

S'agissant de la procédure à suivre, il est essentiel pour la CES – et le groupe de pilotage a fait sienne cette exigence – que les travaux préalables menés au sein de migratio en 2017 soient pris très largement en considération. Il y aura lieu en outre de tenir compte de la subsidiarité et des compétences des uns et des autres.

Focalisation du mandat de l'Office migratio sur les tâches pastorales

Conclusions à propos d'une poursuite de la procédure dans le cadre du projet ou en dehors de celui-ci

- Les tâches de la pastorale des migrants à accomplir au niveau suisse, soit celles relevant de l'échelon supra diocésain, national et international, sont à définir en tenant compte des tâches diocésaines et des évolutions globales, notamment au sein de l'Eglise universelle. Elles doivent être clarifiées au niveau conceptuel et se voir attribuer les ressources nécessaires. Au niveau de la procédure à suivre, il y aura lieu de faire la lumière sur les points suivants: qui entreprend quelles démarches et quand? qui est habilité à prendre des décisions, et lesquelles?
- Dans ce contexte, il conviendra de clarifier les points suivants:
 - Alternatives possibles à la solution actuelle pour les missions de communautés minoritaires qui permettent de tenir compte des besoins pastoraux (et rites) de groupes linguistiques numériquement faibles ainsi que de l'exigence de soutenir et développer des communautés vivantes en tant qu'éléments constitutifs de l'unité dans la diversité.
 - Priorités et ressources attribuées aux tâches actuelles de coordination
 - Priorités et ressources attribuées aux tâches actuelles dans le domaine de la pastorale des réfugiés.
- ⇒ Dans le prolongement de cette nouvelle conception, il appartiendra aux canaux actuels (par exemple, la Commission de migration, la Commission pastorale et le Groupe spécialisé 4) d'élaborer des propositions en vue de l'adaptation des tâches.
- Il conviendra de clarifier du côté de migratio ce qui suit: quels échanges auront lieu avec qui dans les aumôneries/offices de coordination en charge des migrants au sein des diocèses, cela dans quelles limites, et qui (directeur national de migratio, coordinateurs, responsables de la pastorale des migrants au sein des diocèses, éventuellement autres instances) disposera de quelles compétences et responsabilités pour aborder des sujets et problématiques, et si oui lesquels?
- Il conviendra de clarifier comment migratio peut être déchargé de tâches dans les domaines de l'administration financière et de la gestion du personnel.
- ⇒ Il conviendra de clarifier comment se déroulera un futur financement de migratio défini en fonction de l'étendue des tâches, compétences et responsabilités.

5.6 Renforcement du principe de la subsidiarité au niveau des tâches financières et administratives et répartition plus équitable des fonds

Selon l'enquête sur la situation actuelle de la pastorale des migrants, les coûts annuels qu'elle engendre s'élèvent à CHF 34,8 millions. La répartition de ces fonds et, partant, également celle des ressources en personnel entre les diverses communautés linguistiques révèlent que les communautés linguistiques existant de longue date tendent à être mieux loties que celles apparues plus récemment. La question d'une répartition des fonds qui tienne compte au maximum des besoins ne saurait être tirée au clair sans intégrer dans la réflexion le point de savoir si les fonds globalement à disposition de la pastorale des migrants suffisent. Il ressort aussi des travaux menés jusqu'ici dans le cadre du projet que la pastorale des migrants est souvent considérée comme un facteur de coûts et non pas comme un enrichissement. Or, au regard du droit canonique, les migrants ont droit à une prise en charge pastorale, et il s'ajoute à cette considération le fait qu'en vertu du droit public ecclésiastique, ils participent de manière très importante au financement de l'Eglise au travers des impôts et contributions ecclésiastiques qu'ils acquittent, cela au-delà des coûts recensés pour leur pastorale. Il reste aussi à tirer au clair la répartition des fonds réservés à la pastorale des migrants entre les différents échelons de l'action de l'Eglise.

Il convient également de faire spécifiquement la lumière sur la question du financement de la pastorale catholique des demandeurs d'asile dans les centres fédéraux. Celui-ci est assuré actuellement à l'échelon cantonal, avec pour effet de placer les cantons à faible capacité financière devant d'énormes défis financiers si, d'aventure, de nouveaux centres sont ouverts sur leur territoire.

Selon les priorités fixées, il y aura lieu également de mener des investigations sur les possibilités d'assurer un financement de l'aumônerie catholique dans les centres fédéraux dans des cantons à faible capacité mieux orienté aux besoins effectifs. Selon les priorités fixées, il y aura lieu également de mener des investigations sur les pos-sibilités d'assurer que le financement de l'aumônerie catholique dans les centres fédéraux qui se situent dans les cantons à faible capacité financière repose sur une base plus équitable (qui va au-delà du payment par canton où le centre fédéral se situe).

Comme déjà exposé au chiffre 0, l'Office migratio assure parallèlement au domaine pastoral des tâches d'administration financière et de gestion du personnel. La focalisation sur des tâches pastorales à laquelle il y a lieu de tendre implique un transfert des activités sortant de ce domaine à des instances compétentes de droit public ecclésiastique. Comment, dans quelle direction et à quel moment faudra-t-il agir à cet égard – et ce avec quelles conséquences sur les fonds à allouer – constituent autant de questions nécessitant d'être examinées en détail. Pour ce travail, on pourra en partie s'appuyer sur des processus ou des solutions qui existent déjà. En ce qui concerne les tâches pastorales de migratio, il conviendra également de prendre en considération la subsidiarité tant au niveau du fond que sur le plan financier et de tirer au clair ce que cela signifie concrètement.

Renforcement du principe de la subsidiarité au niveau des tâches financières et administratives et répartition plus équitable des fonds

Conclusions à propos d'une poursuite de la procédure dans le cadre du projet ou en dehors de celui-ci

- Les membres de l'Eglise issus de la migration ne sont pas des «quémandeurs» d'un point de vue financier, mais bien des membres égaux en droits d'une seule et unique Eglise catholique et des corporations de droit public ecclésiastique.
- La répartition actuelle et future des fonds pour la pastorale des migrants entre les différents niveaux de l'action de l'Eglise mérite d'être examinée de près. Lors des discussions à ce propos, il y aura lieu d'aborder des questions d'équité dans le partage des ressources (par exemple entre les paroisses locales et les missions ou entre les différents échelons). Il conviendra également de se pencher sur les possibilités offertes de couvrir les besoins éventuels de nouveaux groupes linguistiques ou communautés d'autres rites et de réfléchir aux procédures à mettre en place pour ces cas en incluant les aspects financiers. Dans ce travail, il s'agira de tenir compte également des mécanismes décisionnels et des possibilités (déjà existantes, encore inexistantes ou non utilisées) de participer aux décisions reconnues aux migrants.
- La mise en place à l'échelon national d'infrastructures et d'un système contraignant régissant les questions d'ordre financier n'est pas possible et ne ferait pas avancer les choses. Il y a lieu d'envisager toutefois l'élaboration d'une charte financière dont le respect repose sur une base volontaire. Un tel document serait susceptible d'aider à atteindre un consensus sur des questions fondamentales et de fournir des bases de référence pour des solutions adaptées aux situations locales et aux ressources.
- Il convient de clarifier comment il serait possible de créer des conditions meilleures qui permettent d'organiser et de financer en temps utile des offres pastorales pour les membres de communautés nouvellement installées chez nous.
- Il convient de clarifier la question de savoir si le financement de l'aumônerie catholique des demandeurs d'asile dans les centres fédéraux pourrait être réglé de manière plus satisfaisante, et ce comment.
- Des idées de projets visant une participation accrue des migrants sont à développer (création de procédures de participation ou utilisation plus intense des possibilités de participation existantes).

6 Annexe

6.1 Enquête 2016/2017 du groupe de travail de la CES «Poursuite du développement de la pastorale des migrants» (AG-WeMig)

La CES a réalisé entre la fin 2016 et le début 2017 une enquête écrite au sujet de l'Office migratio. Les questions traitées étaient centrées essentiellement sur l'orientation (stratégique) de cet organisme, laquelle constitue également un élément important de la présente analyse de la situation actuelle. En revanche, la problématique de la pastorale des migrants en général n'a pas été abordée de manière explicite dans l'enquête. Cette dernière a été adressée aux principaux groupes avec lesquels migratio est en contact, en l'occurrence les diocèses, les organisations ecclésiastiques cantonales, les missions et des collaborateurs pastoraux. En tout, trente questionnaires ont été renvoyés. Même s'ils ont été remplis en partie par des individus, les réponses fournies reflètent malgré tout, dans une certaine mesure, l'opinion des organisations. Or, il y a lieu d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats. A noter aussi que le questionnaire, transmis sur papier, aurait été rempli de manière peu rigoureuse selon la Haute Ecole de Lucerne chargée d'évaluer les réponses. Pour l'équipe des auteurs du présent rapport, les principaux résultats auxquels a abouti le questionnaire sont les suivants:

Question	Réponses
De quel éventail de personnes doit s'occuper migratio?	L'Eglise catholique est fondamentalement là pour tous les indivi- dus et, dès lors, pour tous les migrants. L'Office migratio doit ce- pendant se préoccuper plus particulièrement des migrants ca- tholiques, et pas exclusivement des réfugiés catholiques.
Est-ce que la pastorale des migrants et des personnes en déplacement doit être menée dans des missions spécialement conçues dans ce but?	Fondamentalement oui (afin de pouvoir satisfaire des besoins spécifiques que les paroisses locales ne seraient pas à même de prendre en charge); toutefois, une coexistence plus étroite et une intégration sont importantes.
Est-ce que la pastorale des migrants et des personnes en déplacement doit être intégrée dans les paroisses?	En majorité, la réponse est oui.
Comment percevez-vous les relations entre la Conférence des évêques suisses et les conférences épiscopales des pays d'origine des migrants? Qu'est-ce qui devrait changer à l'avenir dans la configuration de ces relations?	Même si les relations existantes ne semblent guère connues, elles sont considérées fondamentalement comme importantes. Il est précisé en outre que la CES réagit avec beaucoup de lenteur aux nouveaux flux migratoires (exemple: Zurich finance la mission érythréenne sans migratio). Question 4b: changements souhaités dans les relations existantes: celles-ci doivent être intensifiées, en particulier dans la perspective du recrutement de nouveaux collaborateurs pastoraux dans les pays d'origine.
Quelles sont les tâches que devrait assumer migratio en matière d'accompagnement des coordinateurs nationaux et des missionnaires dans l'accomplissement de leurs tâches?	migratio doit en particulier assumer son rôle dirigeant dans le do- maine de la coordination de manière plus visible et mettre à dis- position de meilleures ressources pour les coordinateurs.
Comment et au-travers de qui promouvoir la collaboration entre paroisses et bureaux de pastorale pour les migrants et les personnes en déplacement?	La nécessité d'une collaboration à la fois meilleure et plus intense est ressentie. Ces améliorations doivent intervenir à plusieurs niveaux, migratio jouant à cet égard un rôle de soutien et d'intermédiaire.
Faut-il promouvoir un travail de sensibilisation pour les paroisses et de soutien des paroisses en lien avec les réfugiés? Si oui, par l'intermédiaire de qui?	Pour la majorité, il faut le faire, mais les opinions divergent sur le point de savoir qui doit remplir cette tâche et sous quelle forme.
Quelles tâches devrait assumer migratio dans la collaboration avec les corporations ecclésiastiques ('Eglises cantonales' dans le	migratio doit intervenir à l'échelon supérieur en tant qu'instance stratégique nationale qui assure les lieux d'échange, l'adminis- tration, la formation et le lobbying.

En particulier, dans certaines réponses, des questions ont été ignorées ou la structure du questionnaire n'a pas été respectée. Cela peut s'expliquer, du moins en partie, par des lacunes du questionnaire sur le plan méthodologique (cf. Zenker / Heusser 2017).

Question	Réponses
domaine 'Migrants et personnes en déplacement')?	
Quel type de soutien attendez-vous dans les domaines ci-dessous? Où et par qui?	La majorité des personnes ayant répondu au questionnaire ne se prononce pas sur cette question, probablement parce qu'on ne sait pas clairement quelles sont les tâches de migratio (ce point doit être clarifié au préalable).
Après avoir répondu aux questions 1 à 9, mi- gratio vous apparaît-il comme une instance administrative ou plutôt comme un office pastoral?	En majorité, on souhaite une conjugaison des deux domaines de tâches.
Est-ce que ce service doit être conduit par la CES, en d'autres termes être rattaché à cette dernière?	La réponse est oui en très grande majorité, avec certaines renvoyant au processus stratégique.
Si oui, quelles prestations doit fournir un tel office au profit des échelons national, cantonal et local?	Les réponses divergent très fortement. En gros, la tendance est d'attribuer à l'échelon national les aspects politiques et structurels tandis qu'à l'échelon local, les choses dépendent fortement de la situation des paroisses.
Qu'attendez-vous fondamentalement d'un directeur national de migratio? (au maximum 5 mots clés)	Visions multiples: une personne apte à conduire les dossiers, ayant le sens de l'organisation et de la communication, et capable de jouer un rôle de rassembleur.
Qu'attendez-vous fondamentalement d'un secrétariat de migratio? (au maximum 5 mots clés)	Une focalisation très claire sur la fourniture de services, des con- naissances linguistiques, un rôle de plaque tournante pour le management du savoir et de l'information et une dotation suffi- sante en personnel.

Sur la base des résultats de l'enquête menée par le groupe de travail «Poursuite du développement de la pastorale des migrants» (AG-WeMig), la CES a conclu, lors de sa 315e assemblée ordinaire des 7 et 8 mars 2017, qu'il convenait de renforcer l'Office migratio. Elle a estimé qu'il y avait lieu de définir avec plus de précision les prestations attendues de ce dernier pour pouvoir fixer l'importance de l'effectif du personnel à prévoir. Dans cette démarche, il y aura lieu de respecter le principe de la subsidiarité.

6.2 Validation du nombre de catholiques par communauté linguistique

Ici est expliquée en détail la procédure de validation mise en œuvre pour l'établissement du nombre de catholiques par communautés linguistiques. De manière très résumée, le nombre des catholiques tel qu'il a été calculé a été validé en première étape par le comité de pilotage et le groupe de pilotage du projet de «Concept global de pastorale des migrants». En seconde étape, les chiffres ont été comparés avec les données extraites des rapports annuels des communautés linguistiques organisées au niveau national (lorsque cela a été possible). Au besoin, soit aussitôt que le nombre calculé a été jugé irréaliste et/ou quand un écart important a été constaté entre le chiffre avancé et les indicateurs du rapport annuel d'une communauté linguistique, le nombre a été validé en troisième étape dans le cadre d'entretiens menés avec des experts. Des données détaillées sur ces discussions sont fournies ci-après.

Le Tableau 15présente les résultats des diverses étapes de validation intervenues par communauté linguistique. Les chiffres retenus pour le présent rapport sont indiqués dans les cases de couleur verte sur le tableau qui suit.

Tableau 15 : variation du nombre de catholiques par communauté linguistique au fil de la procédure de validation

Communauté linguistique	Selon le calcul établi	Selon le rapport annuel	Selon les entretiens de validation	
Albanaise	5'234	/	25'507	
Chaldéenne	976	/	1	
Chinoise	571	/	I	
Anglaise	21'179	/	1	
Erythréenne	16'809	1	7'135	
Gens du voyage	1	1'000	1	
Italienne	374'409	1	1	
Croate	63'437	80'000 ⁶⁶	1	
Philippine	9'096	10'000 ⁶⁷	1	
Polonaise	29'624	/	I	
Portugaise	289'523	270'000 catholiques lusitanophones présents en Suisse auxquels s'ajoute un nombre élevé de locuteurs portugais originaires du Brésil, d'Afrique ou clandestins / sans-papiers ⁶⁸	1	
Slovaque	15'726	1'000 familles dans le fichier d'adresses ⁶⁹	Le nombre calculé est plausible	
Slovène	4'349	973 familles dans le fichier d'adresses 70	I	
Espagnole	125'906	Le nombre d'hispanophones approche les 200'000 ⁷¹	1	
Syro-malabare	82	1	3'000	
Syro-malankare	8	1	200	
Tamoule	7'293	4'504 adultes, 2'572 enfants (1'736 familles) dans le fichier d'adresses i ⁷²	1	
Tchèque	1'643	520 familles dans le fichier d'adresses ⁷³	Le nombre calculé est plausible	
Ukrainienne	1'034	/	2'056	
Hongroise	16'050	/	I	
Vietnamienne	845	3601 adultes et 300 enfants en Suisse alémanique; 2500 à 3000 personnes en Suisse romande 667 familles dans le fichier d'adresses ⁷⁴	37% des 16'000 Vietnamiens vivant en Suisse sont catholiques: 5'920	

⁶⁶ Cf. Rados 2018. 67 Cf. Enerio 2018.

⁶⁸ Cf. Araujo 2018.

⁶⁹ Cf. Nizner 2018

⁷⁰ Cf. Taljat 2018. 71 Cf. Blanco 2018.

 ⁷² Cf. Logu 2018.
 73 Cf. Spacek 2018.

⁷⁴ Cf. Minh Van 2018.

Validation par les rapports annuels

Les rapports annuels des communautés linguistiques organisées à l'échelon de la Suisse contiennent, selon le cas, des données sur l'effectif des membres de la communauté linguistique ou sur le nombre des membres résultant du «fichier d'adresses». A cet égard, il convient de prendre garde au fait que le nombre des membres extrait d'un fichier d'adresses ne recoupe pas nécessairement celui des catholiques rattachés à une communauté linguistique donnée vivant en Suisse. Dans le cas d'un fichier d'adresses, il s'agit probablement plutôt d'une liste des personnes actives au sein d'une communauté. Dans la colonne du tableau 15 intitulée «Selon le rapport annuel» ont été indiquées les communautés linguistiques pour lesquelles une comparaison établie sur cette base était possible. Pour la plupart des communautés linguistiques, le nombre de membres calculé correspondait grosso modo à celui indiqué dans les rapports annuels. Des écarts sensibles subsistent pour les communautés linguistiques espagnole et vietnamienne.

Validation par des experts

Une validation du nombre de catholiques au travers de la consultation d'experts a été effectuée pour les communautés linguistiques suivantes:

- Communauté linguistique tamoule: la part des Tamouls de foi catholique vivant en Suisse est basée sur des données fournies par Eulberger et Niederberger (2011).
- Communauté linguistique albanaise: le nombre de catholiques albanophones a été corrigé après discussion avec le missionnaire en charge de cette communauté en Suisse orientale ainsi qu'avec la personne compétente au sein de la conférence régionale du nord-ouest de la Suisse.
- Communauté linguistique érythréenne: le pourcentage de catholiques parmi les Erythréens vivant en Suisse a été corrigé après discussion avec le missionnaire en charge de cette communauté au niveau suisse ainsi qu'avec le président du conseil paroissial national.
- ➡ Gens du voyage: l'effectif des gens du voyage ne peut pas être calculé selon la même procédure que celle appliquée aux communautés linguistiques en général. Pour cette raison, le chiffre retenu pour le calcul repose uniquement sur les données tirées du rapport annuel.⁷⁵ Selon des déclarations du missionnaire en charge, il s'agit d'une estimation prudente qui ne prend en compte que les Yéniches, à l'exclusion des Roms.
- ☼ Communauté linguistique slovaque: au dire du missionnaire en charge de cette communauté, quelque 6 à 7000 personnes parlant slovaque ont immigré en Suisse jusqu'en 1993. S'agissant des données disponibles depuis 1994, les sources officielles sont dignes de foi. Aussi, aucune correction du calcul du nombre de catholiques ne s'est révélée nécessaire.
- Communauté linguistique tchèque: selon le missionnaire en charge de cette communauté, les présupposés retenus pour l'établissement du calcul sont logiques. Aussi, aucune correction du calcul du nombre de catholiques ne s'est révélée nécessaire.
- Communauté linguistique vietnamienne: environ 16'000 personnes originaires du Vietnam vivent en Suisse, dont 37% de catholiques. Ces données correspondent pour l'essentiel avec celles indiquées dans le rapport annuel de la mission vietnamienne. Sur la base des explications fournies par le missionnaire responsable, une correction a été apportée au nombre des Vietnamiens de confession catholique.
- Communauté linguistique ukrainienne: selon le missionnaire en charge de cette communauté, les chiffres calculés sont certes réalistes mais la procédure choisie n'englobe pas certains groupes d'individus également concernés. Il s'agit premièrement de personnes de langue ukrainienne naturalisées suisses avant l'indépendance de l'Ukraine et qui, partant, possédaient un passeport d'un autre pays à ce moment-là, deuxièmement d'Ukrainiens naturalisés dans un autre pays, en particulier le Portugal et l'Espagne et, troisièmement, d'orthodoxes ukrainiens qui ne peuvent ou ne veulent plus participer comme auparavant aux services religieux de l'Eglise orthodoxe russe à la suite

⁷⁵ Cf. Albrecht et Morisod 2018.

des événements politiques des dernières années. Aussi, le nombre des catholiques ukrainiens a été corrigé sur la base des indications et estimations fournies par le missionnaire responsable.

- Communauté syro-malabare: selon le Visiteur apostolique compétent pour la Suisse et le prêtre coordinateur de la communauté dans notre pays, il existe environ 5 millions de Syro-Malabares à travers le monde, dont un quart ne vit pas en Inde. Pour cette raison, le pourcentage des Syro-Malabares parmi les Indiens vivant à l'étranger est nettement supérieur à celui des personnes de cette confession vivant en Inde. Aussi, le nombre des personnes appartenant à la communauté syro-malabare a été corrigé sur la base des explications et données fournies par le missionnaire coordinateur.
- ☼ Communauté syro-malankare: selon le prêtre responsable de l'encadrement liturgique de la communauté syro-malankare dans le canton de Zurich, quelque 200 personnes rattachées à cette communauté vivent en Suisse. En Inde même, le pourcentage d'individus qui en sont membres est nettement inférieur. Aussi, le nombre des personnes appartenant à la communauté syro-malankare a été corrigé sur la base des explications fournies par le prêtre compétent.

Tableau 16: attribution du pourcentage de catholiques en fonction des nationalités

Pays d'origine	Communauté linguistique	Part en pour-cent de catholiques dans le pays d'origine ⁷⁶
Kosovo	albanaise	4%
Macédoine	albanaise	1%
Albanie	albanaise	10%
Irak	chaldéenne	8% ⁷⁷
Chine (Taiwan)	chinoise	4%
Chine	chinoise	2%
Hongkong (Chine)	chinoise	0%
Tibet (Chine)	chinoise	0%
Irlande	anglaise	77%
Royaume-Uni	anglaise	10%
Canada	anglaise	43%
Etats-Unis	anglaise	25%
Australie	anglaise	23%
Nouvelle-Zélande	anglaise	12%
Erythrée	érythréenne	21% ⁷⁸
France	française	60%
Italie	italienne	81%
Croatie	croate	88%
Serbie	croate	4%
Monténégro	croate	5%
Serbie et Monténégro	croate	4%
Bosnie-Herzégovine	croate	12%

Le pourcentage des catholiques vivant dans les pays d'origine des migrants a été repris d'informations publiées sur ces pays par www.wikipedia.ch (24.07.2018). Pour des raisons de place, il a été renoncé à fournir des références complètes.
 Pourcentage en 2003; depuis lors, la proportion est en net recul.

Correspond au pourcentage de catholiques au sein de la communauté des Erythréens vivant en Suisse selon le missionnaire en charge de leur pastorale dans notre pays. En Erythrée même, cette proportion est de quelque 13%.

Pays d'origine	Communauté linguistique	Part en pour-cent de catholiques dans le pays d'origine ⁷⁶
Philippines	philippine	81%
Pologne	polonaise	87%
Portugal	portugaise	87%
Angola	portugaise	60%
Guinée équatoriale	portugaise	87%
Guinée-Bissau	portugaise	22%
Brésil	portugaise	65%
Slovaquie	slovaque	68%
Ex-Tchécoslovaquie	slovaque	68%
Slovénie	slovaque	58%
Espagne	espagnole	73%
République Dominicaine	espagnole	95%
Cuba	espagnole	40%
Costa Rica	espagnole	75%
El Salvador	espagnole	50%
Guatemala	espagnole	47%
Honduras	espagnole	47%
Mexique	espagnole	83%
Nicaragua	espagnole	47%
Panama	espagnole	86%
Argentine	espagnole	77%
Bolivie	espagnole	78%
Chili	espagnole	70%
Equateur	espagnole	72%
Colombie	espagnole	70%
Paraguay	espagnole	90%
Pérou	espagnole	81%
Uruguay	espagnole	47%
Venezuela	espagnole	96%
Inde	syro-malabare	14,6% ⁷⁹
Inde	syro-malankare	1%80
Sri Lanka	tamoule	15% ⁸¹
République tchèque	tchèque	10%
Ex-Tchécoslovaquie	tchèque	10%
Ukraine	ukrainienne	11%

Pourcentage selon les discussions menées à des fins de validation. En Inde même, la proportion s'élève à environ 0,4% de la population totale.

Pourcentage selon les discussions menées à des fins de validation. En Inde même, la proportion s'élève à environ 0,04% de la population totale.

⁸¹ Proportion selon Eulberg et Niederberger (2011).

Pays d'origine	Communauté linguistique	Part en pour-cent de catholiques dans le pays d'origine ⁷⁶
Hongrie	hongroise	61%
Vietnam	vietnamienne	37%82
-	gens du voyage	20%83

6.3 Autres résultats de l'enquête sur la pastorale des migrants

Tableau 17: coûts par organisation selon les communautés linguistiques

Organisation	Italienne	Espagnole	Portugaise	Croate	Albanaise
Diocèse de Lugano				CHF 69'767	CHF 9'000
Diocèse de Sion			CHF 100'000		
Organisation ecclés. cantonale AG	CHF 1'651'145	CHF 240'604	CHF 190'123	CHF 401'183	CHF 181'538
Organisation ecclés. cantonale AR			CHF 9'559		CHF 6'427
Organisation ecclés. cantonale Al			CHF 4'513		CHF 2'029
Organisation ecclés. cantonale BL	CHF 976'981		CHF 56'255		CHF 37'556
Organisation ecclés. cantonale BS	CHF 325'000		CHF 54'262		CHF 15'679
Organisation ecclés. cantonale BE	CHF 2'456'400	CHF 1'320'400	CHF 283'000	CHF 433'000	CHF 73'756
Organisation ecclés. cantonale FR	CHF 77'500	CHF 114'630	CHF 360'000		
Organisation ecclés. cantonale GL				CHF 6'500	CHF 4'118
Organisation ecclés. cantonale GR			CHF 70'000	CHF 65'000	CHF 14'813
Organisation ecclés. cantonale JU	CHF 350'000	CHF 150'000	CHF 150'000		
Organisation ecclés. cantonale LU	CHF 700'664	CHF 340'601	CHF 278'000	CHF 318'000	CHF 208'000
Organisation ecclés. cantonale NE	CHF 134'595	CHF 10'880	CHF 90'000	CHF 0	
Organisation ecclés. cantonale NW		CHF 5'000	CHF 28'000	CHF 50'000	CHF 20'000
Organisation ecclés. cantonale OW			CHF 13'000	CHF 20'000	CHF 8'000
Organisation ecclés. cantonale SH	CHF 215'737	CHF 30'000	CHF 11'431	CHF 53'238	CHF 8'389
Organisation ecclés. cantonale SZ			CHF 26'000	CHF 105'000	CHF 55'000
Organisation ecclés. cantonale SO	CHF 845'700		CHF 52'000	CHF 257'200	CHF 55'922
Organisation ecclés. cantonale SG	CHF 547'200	CHF 182'000	CHF 92'674	CHF 240'000	CHF 97'678
Organisation ecclés. cantonale TG	CHF 587'976	CHF 115'463	CHF 71'018	CHF 108'513	CHF 70'133
Organisation ecclés. cantonale UR	CHF 0		CHF 17'000	CHF 20'000	CHF 5'000
Organisation ecclés. cantonale VD	CHF 621'500	CHF 344'587	CHF 735'598		
Organisation ecclés. cantonale ZG	CHF 218'000		CHF 117'000	CHF 177'000	CHF 85'000
Organisation ecclés. cantonale ZH	CHF 5'981'380	CHF 1'200'185	CHF 607'764	CHF 872'390	CHF 145'799

Proportion selon les discussions de validation avec le missionnaire vietnamien. Au Vietnam même, cette proportion s'établit à 6%.

Proportion de catholiques par les quelque 5'000 gens du voyage en Suisse selon Albrecht et Morisod (2018).

Organisation	Italienne	Espagnole	Portugaise	Croate	Albanaise
migratio	CHF 157'062	CHF 107'501	CHF 86'955	CHF 87'389	
Résultat global	CHF 15'846'840	CHF 4'161'851	CHF 3'504'153	CHF 3'284'179	CHF 1'103'837

Tableau 18 : coûts par organisation selon les communautés linguistiques - suite 1

Organisation	Française	Anglaise	Polonaise	Philippine	Vietnamienne
Organisation ecclés. cantonale AG			CHF 26'948		
Organisation ecclés. cantonale BL			CHF 10'700		
Organisation ecclés. cantonale BS			CHF 10'700		
Organisation ecclés. cantonale BE		CHF 42'000	CHF 32'000		
Organisation ecclés. cantonale LU			CHF 18'200		
Organisation ecclés. cantonale NW			CHF 3'100		
Organisation ecclés. cantonale SZ			CHF 8'100		
Organisation ecclés. cantonale SG		CHF 4'500	CHF 30'300		
Organisation ecclés. cantonale UR			CHF 2'100		
Organisation ecclés. cantonale VD		CHF 91'920			
Organisation ecclés. cantonale ZG		CHF 229'000	CHF 12'200		
Organisation ecclés. cantonale ZH	CHF 791'972	CHF 390'715	CHF 161'667		
migratio			CHF 17'801	CHF 244'422	CHF 225'472
Résultat global	CHF 791'972	CHF 758'135	CHF 333'817	CHF 244'422	CHF 225'472

Tableau 19 : coûts par organisation selon les communautés linguistiques – suite 2

Organisation	Hongroise	Tamoule	Tchèque	Slovène	Gens voyage
Organisation ecclés. cantonale SH	CHF 2'000				
Organisation ecclés. cantonale SG	CHF 15'000				
Organisation ecclés. cantonale ZH	CHF 166'143				
migratio		CHF 176'318	CHF 151'893	CHF 144'111	CHF 137'466
Résultat global	CHF 183'143	CHF 176'318	CHF 151'893	CHF 144'111	CHF 137'466

Tableau 20 : coûts par organisation selon les communautés linguistiques – suite 3

Organisation	Slovaque	Erythréenne	Syro-mala- bare	Ukrainienne	Chinoise
Organisation ecclés. cantonale BL			CHF 4'750		
Organisation ecclés. cantonale BE			CHF 3'000		
Organisation ecclés. cantonale ZH		CHF 20'000	CHF 28'500		
migratio	CHF 136'916	CHF 88'833	CHF 21'259	CHF 49'760	CHF 48'658
Résultat global	CHF 136'916	CHF 108'833	CHF 57'509	CHF 49'760	CHF 48'658

Tableau 21: coûts par organisation selon les communautés linguistiques - suite 4

Organisation	Chaldéenne	Syro-malankare
Organisation ecclés. cantonale ZH	CHF 23'000	CHF 3'000
Résultat global	CHF 23'000	CHF 3'000

6.4 Droit de vote et d'éligibilité des étrangers au sein de l'Eglise en Suisse

Le Tableau 22 indique par organisation ecclésiastique cantonale si les étrangers peuvent disposer du droit de vote et d'éligibilité en vertu du droit public ecclésiastique cantonal et si ce droit est garanti par les corporations de droit public ecclésiastique.⁸⁴

Tableau 22 : droit de vote et d'éligibilité des étrangers au sein de l'Eglise en Suisse

Organisation ecclé- siastique cantonale	Possibilité accordée par le droit public ecclésiastique cantonal?	Application par les corporations catholiques?
Argovie	Oui	Oui (condition: permis C ou B)
Appenzell Rhodes- Extérieures	Oui	Inconnu
Appenzell Rhodes- Intérieures	Oui (condition: permis C ⁸⁵)	Inconnu
Bâle-Campagne	Oui	Oui
Bâle-Ville	Oui	Oui
Berne	Oui	Oui (condition: enregistré depuis au moins 3 mois dans le canton)
Fribourg	Oui	Oui
Genève	Inconnu	Inconnu
Glaris	Oui	Indéterminé
Grisons	Oui	Partiellement (application au gré des communes ecclésiastiques ⁸⁶)
Jura	Oui	Oui
Lucerne	Oui	Oui
Neuchâtel	Inconnu	Inconnu
Nidwald	Oui	Oui (sur annonce écrite et à condition d'une domiciliation au moins depuis six ans en Suisse et trois ans dans le canton)
Obwald	Possibilité ouverte ⁸⁷	Indéterminé
Schaffhouse	Oui	Oui (délai de carence de six mois)
Soleure	Oui (condition: permis C ⁸⁸)	Partiellement (application au gré des communes ecclésiastiques)
Saint-Gall	Oui	Oui

⁸⁴ Ce tableau a été dressé par Urs Brosi, secrétaire général de l'Eglise cantonale catholique de Thurgovie, qui l'a mis à disposition pour les besoins du présent rapport.

⁸⁵ Cf. art. 16 al. 1^{bis} de la constitution cantonale.

⁸⁶ Cf. art. 21 al. 2 de la constitution de l'Eglise nationale catholique du canton des Grisons.

⁶⁷ Cf. art. 102 al. 2 de la constitution cantonale selon lequel le droit de vote et d'élection des membres de l'Eglise peut être élargi par la loi ou une décision de la commune ecclésiastique à d'autre membres de l'Eglise.

⁸⁸ Cf. art 5 al. 1 lit. c de la loi sur les droits politiques (Gesetz über politische Rechte).

Organisation ecclé- siastique cantonale	Possibilité accordée par le droit public ecclésiastique cantonal?	Application par les corporations catholiques?	
Schwyz	Oui	Non (votation du 24.11.2002) ⁸⁹	
Thurgovie	Oui	Oui (annonce après un délai de ca- rence de cinq ans)	
Tessin	Inexistence d'une organisation ecclésiastique cantonale		
Uri	Oui	Oui	
Vaud	Oui	Oui	
Valais	Inexistence d'une organisation ecclésiastique cantonale		
Zurich	Oui	Oui (permis C ou B)	
Zoug	Oui (condition: permis C ⁹⁰)	Partiellement (application au gré des communes ecclésiastiques)	

6.5 Informations concernant le projet «Concept global de pastorale des migrants»

Tableau 23 : membres du groupe de pilotage «Concept global de pastorale des migrants»

Nom	Fonction
Mgr Jean-Marie Lovey	Evêque de Sion
Erwin Tanner	Secrétaire général de la CES
Patrick Renz	Directeur national de migratio
Pierre-Yves Maillard	Vicaire général du diocèse de Sion
Luis Capilla (jusqu'en août 2018)	Co-direction du domaine de la pastorale des migrants au vicariat général pour les cantons de Zurich et de Glaris
Artur Czastkiewicz (dès septembre 2018)	Co-direction du domaine de la pastorale des migrants au vicariat général pour les cantons de Zurich et de Glaris
Don Carlo de Stasio	Curé de la Missione Cattolica di Lingua Italiana
Christoph Albrecht	Missionnaire de la pastorale des gens du voyage
Pe. João Luis Teixeira Sampaio	Curé de la Mission catholique portugaise
Luc Humbel	Président de la Conférence centrale
Daniel Kosch	Secrétaire général de la Conférence centrale
Marcel Notter	Secrétariat général de l'Eglise catholique romaine nationale du canton d'Argovie
Roland Loos	Membre du comité de la FEDEC-VD
Regula Ruflin	Direction de projet extérieure
Dominik Oetterli	Secrétariat du projet

Le tableau ci-dessous renseigne sur la participation à l'enquête en ligne. Il fournit également, des précisions sur le point de savoir si les réponses données reflètent la position de

Le 25 mai 2018, une motion en vue de l'introduction du droit de vote et d'élection pour les étrangers a été déposée au parlement de l'Eglise catholique cantonale schwyzoise (Kantonskirchenrat). Cf.

https://sz.kath.ch/upload/20180621142848.pdf. (09.10.2018).
Cf. art. 133 de la loi sur les communes (Gemeindegesetz) (171.1).

l'organisation en tant que telle, à savoir le fruit concerté de discussions menées à l'interne ou le point de vue du responsable chargé de répondre à l'enquête en ligne.

Tableau 24 : participation et type de réponse par organisation

Organisation	Participation à l'enquête en ligne	Type de réponse
Diocèse de Bâle	Répondu au questionnaire	Point de vue de l'organisation
Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg	Répondu au questionnaire (données qualitatives)	Vision du responsable
Diocèse de Lugano	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Diocèse de Sion	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Diocèse de Saint-Gall	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Argovie	Répondu au questionnaire	Point de vue de l'organisation
Organisation ecclésiastique cantonale Appenzell Rhodes-Intérieures	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Bâle-Campagne	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Bâle-Ville	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Berne	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Fribourg	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Genève	Répondu au questionnaire (données quantitatives)	-
Organisation ecclésiastique cantonale Grisons	Répondu au questionnaire (données quantitatives)	-
Organisation ecclésiastique cantonale Jura	Répondu au questionnaire	Point de vue de l'organisation
Organisation ecclésiastique cantonale Lucerne	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Neuchâtel	Répondu au questionnaire	Point de vue de l'organisation
Organisation ecclésiastique cantonale Nidwald	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Schaffhouse	Répondu au questionnaire	Point de vue de l'organisation
Organisation ecclésiastique cantonale Soleure	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Saint-Gall	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Thurgovie	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Uri	Répondu au questionnaire	Point de vue de l'organisation
Organisation ecclésiastique cantonale Vaud	Répondu au questionnaire	Vision du responsable

Organisation	Participation à l'enquête en ligne	Type de réponse
Organisation ecclésiastique cantonale Zoug	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
Organisation ecclésiastique cantonale Zurich	Répondu au questionnaire	Vision du responsable
migratio	Répondu au questionnaire (données quantitatives)	-
Conférence régionale de Suisse orientale	Répondu au questionnaire (données quantitatives)	-
Conférence régionale du nord- ouest de la Suisse	Répondu au questionnaire (données quantitatives)	-
Conférence régionale de Suisse centrale	Répondu au questionnaire (données quantitatives)	-
Diocèse de Coire	Aucune participation	-
Organisation ecclésiastique cantonale Appenzell Rhodes-Extérieures	Aucune participation	-
Organisation ecclésiastique cantonale Glaris	Aucune participation	-
Organisation ecclésiastique cantonale Obwald	Aucune participation	-
Organisation ecclésiastique cantonale Schwyz	Aucune participation	-

6.6 Littérature et autres documents de référence

Ci-dessous figure la liste des ouvrages et autres documents dont le contenu a été intégré dans le présent rapport ou qui ont joué un rôle pour son élaboration dans la mesure où ils ont exercé une influence sur le contenu de l'enquête ou sur la discussion des résultats.

- Albisser, Judith (2017): Die vertrauten Kirchengestalten verschwinden Factsheet aus der Religionsund Kirchenstatistik 2017. Schweizerisches Pastoralsoziologisches Institut SPI. https://spi-sg.ch/wp-content/uploads/2017/03/albisser-j-2017-1-factsheet-kirchenstatistik-d.pdf (14.07.2017).
- Albisser, Judith / Bünker, Arnd (Hrsg.) (2016). Kirchen in Bewegung. Christliche Migrationsgemeinden in der Schweiz. Schweizerisches Pastoralsoziologisches Institut SPI.
- Albrecht, Christoph / Morisod, Aude (2018): Rapport d'activité 2017. Aumônerie catholique suisse des gens du voyage. Fribourg.
- Annen, Josef / Capilla, Luis (2012): Pastoralplan der MCLI im Kanton Zürich ab 2013. Katholische Kirche im Kanton Zürich, Zürich.
- Araujo, Aloisio (2018). Rapport 2017 Nationale Koordination der portugiesischen Missionen, Luzern.
- Baumann, Martin (2017). Religiös selbstbestimmt, reflektiert und integriert. In: Arnes, Edmund / Baumann, Martin / Liedhegener, Antonius / Müller, Wolfang / Ries, Markus (Hrsg.): Religiöse Identitäten und gesellschaftliche Integration. Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, S. 107-138.
- Blanco, Miguel (2018). Situation des Missions de langue espagnole en Suisse en 2017. Coordination nationale des Missions catholiques de langue espagnole en Suisse, Fribourg.
- Breuer, Franz / Muckel, Petra / Dieris, Barbara (2009): Reflexive Grounded Theory. Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH, Wiesbaden.
- Bünker, Arnd (2016). Typen christlicher Migrationsgemeinden und postmigrantische Perspektiven. In: Kirchen in Bewegung. Christliche Migrationsgemeinden in der Schweiz. Schweizerisches Pastoralsoziologisches Institut SPI.
- Bünker, Arnd (2018): Kurzimpuls «Herausforderungen christlicher Migration». Referat vom 20.11.2018, SPI, St. Gallen.
- CES (2006): Directives: les droits et devoirs de l'aumônier des migrants. Lucerne, 8.06.2006.
- CES (2007): Aide pour la prise de décision d'érection, de regroupement ou de suppression de Missions linguistiques en Suisse. Lucerne, 13.09.2007 (83/cura migratorum/aide à prendre la décision).
- Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement (2004). Instruction Erga migrantes caritas Christi (La charité du Christ envers les migrants). http://www.vati-can.va/roman_curia/pontifical_councils/migrants/documents/rc_pc_mig-rants_doc_20040514_erga-migrantes-caritas-christi_fr.html (15.01.2019).
- Enerio, Antonio P. (2018). Jahresbericht 2017 Philippine Catholic Mission Philippinen Mission. Katholische Kirche im Kanton Zürich.
- Flick, Uwe (2008): Triangulation. Eine Einführung. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissensch.
- Foppa, Simon (2016): Geteilte Lebenssituationen, emotionale Stütze und Zugang zu Netzwerken. In: terra cognita Schweizer Zeitschrift zu Integration und Migration 28 (2016). Eidgenössische Migrationskommission EKM, Bern.
- Foppa, Simon (2018): Migration ein Gewinn für die Kirche. In: Schweizerische Kirchenzeitung 7 (2018) 186, S. 144-145.
- Grasso, Antonio P. (2018): 38 vs. 14: Ein neuer «Fall Sabo»? Italienischsprachige katholische Mission.
- Grasso, Antonio P., Schiess, Martin, Perissinotto, Antonio / Gil, Oscar P. (ohne Datum, voraussichtlich 2018): Anderssprachige Missionen-Pfarrein und Territorialpfarreien. Ein Beitrag im Hinblick auf die Gründung des einzigen Pastoralraums (1 PR) Bern. P. Grasso, italienischsprachiger Missionar, Schiess, Vertreter der MCLI in der KAP-Kommission, Perissinotto, Vertreter der MCLI in der KKR, P. Gil, spanischsprachiger Missionar.

- Janotta, Lisa (2018): Inklusionsbegehren und Integrationsappelle: Aufenthalt, Soziale Arbeit und Nationalstaat. In: neue praxis 48 (2018) 2, S. 122-143.
- Kosch, Daniel (2013): Die öffentliche Finanzierung der katholischen Kirche in der Schweiz. Zahlen, Zusammenhänge und Zukunftsperspektiven (FVRR 30), Zürich 2013.
- Kosch, Daniel (2017a): Katholische Kirche erlebt keinen Exodus. In: Katholisches Medienzentrum, Beitrag vom 9.2.2017. https://www.kath.ch/newsd/katholische-kirche-erlebt-keinen-exodus-daniel-kosch/ (14.07.2018)
- Kosch, Daniel (2017b): Weil wir gemeinsam mehr bewirken. Für die Kirche. Für die Menschen. Präsentation der RKZ für die Synode der Römisch-Katholischen Landeskirche des Kantons Luzern. Luzern, 8. 11.2018.
- Kosch, Daniel / Zimmer, David (2010): Kirche und Staat in der Schweiz. Dokumentation zu Handen der Fachkommission Kirche und Staat der Schweizer Bischofskonferenz, Stand: 10. Februar 2010. https://www.rkz.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/3. Kirche und Recht/3.2 Gutachten Dokumentation/3.2.20100210 Kirche und Staat Dokumentation.pdf (31.07.2018).
- Kuhlmann, Carola / Mogge-Grotjahn, Hildegard / Balz, Hans-Jürgen / Reichenbach, Christina (2018): Soziale Inklusion: Theorien, Methoden, Kontroversen.
- Logu, Soosaithasan Douglas Milton (2018). Jahresbericht 2017 Tamilenmission. Katholische Kirche im Kanton Zürich.
- Lovey, Jean-Marie, Bischof von Sitten (2018): Migration. In: Schweizerische Kirchenzeitung 7 (2018) 186, S. 143.
- Marschke, Britta / Brinkmann, Heinz Ulrich (2011): MigrantInnenarbeit eine Einführung. In: Dieselben (Hrsg.): Handbuch Migrationsarbeit. VS Verlag, Wiesbaden.
- Mette, Norbert (2018): Nicht gleichgültig bleiben! Die soziale Botschaft von Papst Franziskus. Matthias-Grünewald, Mainz.
- Nagel, Alexander-Kenneth (2017). Religion vernetzt: Zur Integrationsleistung religiöser Migrantengemeinden. In: Arnes, Edmund / Baumann, Martin / Liedhegener, Antonius / Müller, Wolfang / Ries, Markus (Hrsg.): Religiöse Identitäten und gesellschaftliche Integration. Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, S. 139-162.
- Nizner, Pavol (2018). Jahresbericht 2017 Katholische Slowakenmission, Katholische Kirche im Kanton Zürich.
- OCDE (2018): Perspectives des migrations internationales 2018. OECD Publishing, Paris. http://www.oecd.org/fr/migrations/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm (15.07.2018).
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2017): La population de la Suisse 2016. Neuchâtel 2017. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.gnpdetail.2017-0586.html
- Pastoralamt der Erzdiözese Wien, Referat für Pastorale Strukturentwicklung und Referat für Pfarrgemeinderäte (2017): Pastoralkonzept. Ideen und Vorschläge: Einfach in der Erstellung und wirksam in der Umsetzung. Mit erweiternden Bausteinen: Zur Vertiefung der Pastoral und zur Partizipation in der Erarbeitung. Stand: 5/2017. https://www.erzdioezese-wien.at/dl/tqoqJKJM-KonNJqx4KJK/pastoralkonzept A5 final.pdf (14.07.2018).
- Rados, Branko (2018). Kroaten-Missionen Jahresbericht 2017, Luzern.
- Renz, Patrick (2018): (M)ein Zugang zu Vielfalt. In: Schweizerische Kirchenzeitung 7 (2018) 186, S. 150.
- Renz, Patrick (2018): Anderssprachige Missionen in der Schweiz Zeichen globaler Solidarität? Vortrag am 10. Freiburger Forum Weltkirche zum Thema «Globale Solidarität Impulse der Weltkirche», 18./19.10.2018, Freiburg.
- Renz, Patrick (2018): Lust auf Integration? Schweizer Kontextualisierungen der Migrationspastoral. In: Loiero, Salvatore (Hrsg.): Menschliche Mobilität, Migration und die Kirche? Internationale Einblicke. Schwabe Verlag, Basel. S. 119 131.
- Schlee, Günther / Horstmann, Alexander (Hrsg.) (2018): Difference and Sameness as Modes of Integration. Anthropological Perspectives on Ethnicity and Religion.
- Schreiter, Robert (2012): Inkulturation, Interkulturalität und Globalisierung. In: zmr 96 (2012), S. 44 54. https://www.unifr.ch/zmr/assets/files/leseproben/schreiter_2012.pdf (11.09.2018).

- Serra-Rambone, Daria (2016): Gemeinsam «katholisch werden» Braucht es anderssprachige katholische Missionen noch? In. Schweizerische Kirchenzeitung SKZ 7 (2018) 186, S. 146-147.
- Spacek, Antonin (2018). Jahresbericht 2017 Tschechenmission. Katholische Kirche im Kanton Zürich.
- Stadelmann, Helge / Schweyer, Stefan (2017): Lehrbuch Praktische Theologie. Ein Grundriss für Studium und Gemeinde. Brunne, Giessen
- Taljat, David (2018). Jahresbericht 2017 Slowenen-Mission. Katholische Kirche im Kanton Zürich.
- Van, Pham Minh (2018). Jahresbericht 2017 Katholische Vietnamesen-Mission. Katholische Kirche im Kanton Zürich.
- Vatican Dicastery for Integral Human Development, Migrants & Refugees Section (2017). Responding To Refugees And Migrants. Twenty Pastoral Action Points. Migrants Refugees Vatican Dicastery for Integral Human Development.
- Weil, Rita / Renz, Patrick / Tanner, Erwin (2017). Jahresbericht 2016. Freiburg.
- Zenker, Widukind / Gretler Heusser, Simone (2017). Auswertung Umfrage Dienststelle «migratio» der SBK. Fachhochschule Luzern, Hochschule Soziale Arbeit.

Autres liens et documents

- Rapports annuels 2017 des missions suivantes: gens du voyage, croate, missions philippines (en allemand et en français), polonaise, portugaise, slovaque, slovène, espagnole, tamoule, tchèque et vietnamienne.
- Conférence centrale (2018): Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religions de la Conférence centrale. «A chacun de jouer sa partition» Recommandations pour une coordination adéquate et efficace des décisions relevant de la pastorale et de celles de na-ture financière dans le système dualiste. Document adopté par l'assemblée plénière de la Con-férence centrale du 23 juin 2018.